



PROJET D'ETABLISSEMENT 2021 - 2026

MAISON D'ENFANTS SAINTE ANNE SEBOURG

6 rue des Censes d'en Haut
59990 SEBOURG
03.27.28.37.70



Ce projet d'établissement a été soumis à :

- La consultation du **public accompagné**



Conseil des Enfants : 16 Mars 2022
Groupe de vie des Enfants : 11,12,14 Avril 2022



Le Conseil des Parents n'a pu être consulté avant la validation du CA, faute de mobilisation des parents sur les dates proposées.
Une prochaine rencontre est prévue le 26 Octobre 2022.

- La consultation des **IRP**



CSE : 22 Février 2022

Ce projet a été validé par le Conseil d'Administration en date du 12 Mai 2022

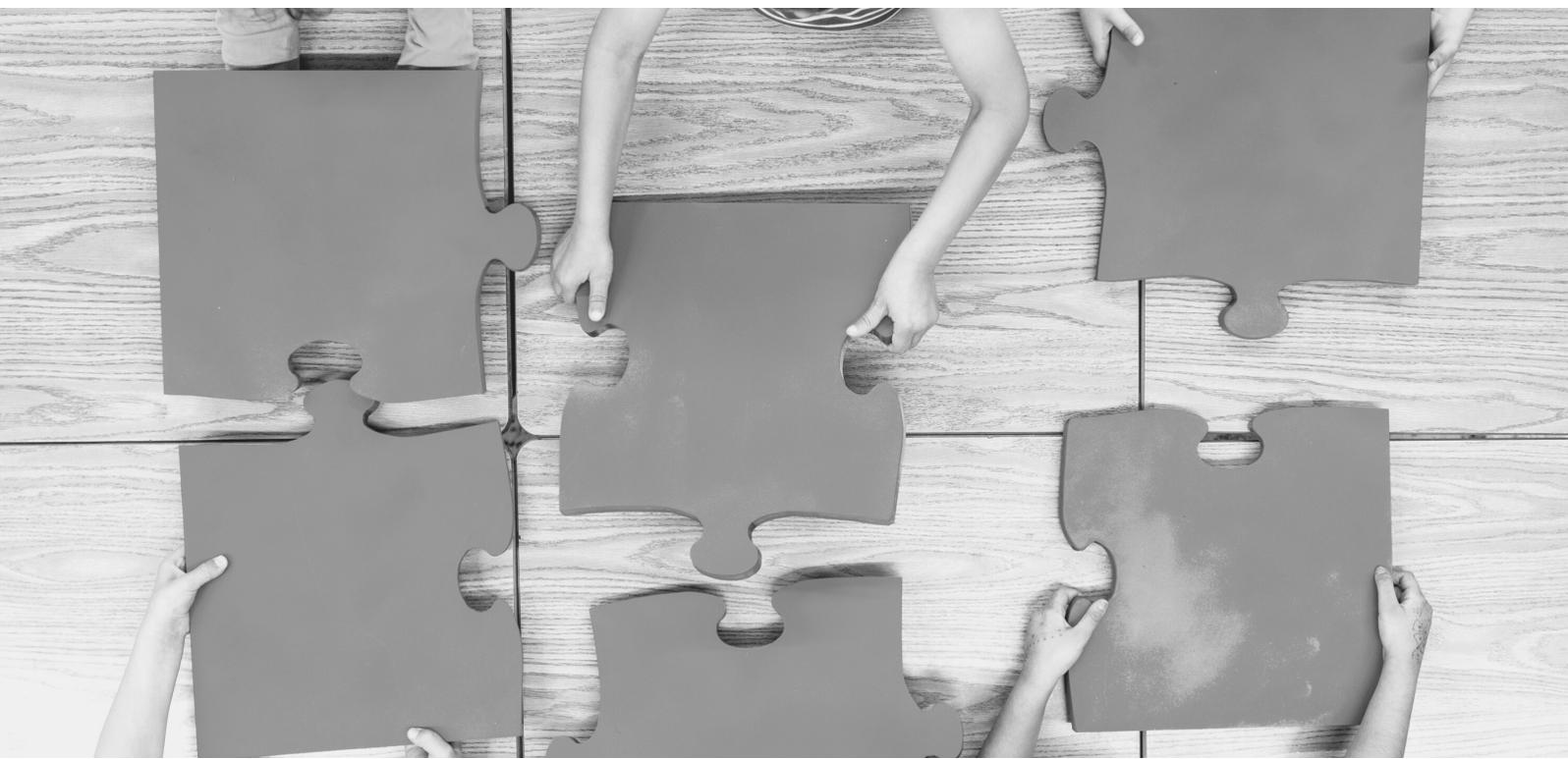


TABLE DES MATIERES

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

A. REPÈRES HISTORIQUES

- 1) Une Association créée par l'UDAF du Nord
- 2) La mission de l'AGSS DE L'UDAF
- 3) Une institution en constante évolution

B. LES FONDEMENTS DE NOS INTERVENTIONS

- 1) Les valeurs associatives
- 2) Notre philosophie d'intervention

C. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

- 1) Présentation de l'organisme gestionnaire
- 2) La Direction Générale
- 3) Une politique territoriale des services
- 4) Les moyens permettant l'articulation entre la DG et les Territoires

D. LES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

2. LA MECS

A. DES MISSIONS RÉPONDANT À UN CADRE LÉGISLATIF

B. DES MISSIONS RÉPONDANT À DES ORIENTATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

C. LES TEXTES ORGANISANT L'ACTIVITÉ

3. LE PUBLIC CONCERNE PAR UN ACCUEIL EN MECS

A. PORTRAITS DES FAMILLES DU VALENCIENNOIS

B. EVOLUTION DU PUBLIC ACCUEILLI À LA MECS DE SEBOURG

C. PORTRAIT DU PUBLIC ACCUEILLI À LA MECS DE SEBOURG

4. L'ACTIVITE DE LA MECS ET SON ORGANISATION

A. OBJECTIF DE L'OFFRE DE SERVICE ET SPÉCIFICATION DES OBJECTIFS

B. L'ORGANISATION DE LA MECS

1) L'accueil

- a) La prise en compte de la demande
- b) L'entretien de pré-accueil
- c) Le pré-accueil
- d) L'accueil

2) La vie quotidienne au sein de l'établissement

- a) L'organisation de l'espace
- b) L'organisation du temps

3) Les modalités d'accompagnement

- a) La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant
- b) Processus de construction du PAI : une place de l'enfant concourant à répondre à son méta besoin de sécurité
- c) Le respect de la place des familles
- d) Le travail inter-partenarial

C. LES AXES FORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

1) La scolarité

2) Les activités de loisirs

3) La santé

4) Socialisation et autonomie

5. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPETENCES MOBILISEES

A. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

B. LA MISE EN SYNERGIE DES COMPÉTENCES

- 1) La dynamique de travail d'équipe
- 2) Les outils communs dans un objectif de continuité de l'accompagnement
- 3) Le Logiciel métier Sil'Age
- 4) Les temps de réunion

C. ACTIONS DE FORMATION : ANALYSE DES PRATIQUES

6. LA DEMARCHE QUALITE

7. OBJECTIF D'EVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DEVELOPPEMENT

A. FICHES ACTIONS AVEC INDICATEURS

B. BILAN ET ÉVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

A. REPÈRES HISTORIQUES

1) Une Association créée par l'UDAF du Nord

Au même titre que l'UNAF et que chaque UDAF au sein de leur Département, l'UDAF 59 est une institution familiale qui a pour but de représenter et de défendre les familles du Nord.

En 1953, un service social et spécialisé est créé par l'UDAF du Nord pour assurer les mesures « Tutelles aux Allocations Familiales » et de « Surveillance Éducative » ordonnées par le Juge des Enfants du Département.

Pour organiser ces activités et les coordonner, ce service devient l'**Association pour la Gestion des Services Spécialisés de l'UDAF (AGSS)**, association régie par la loi de 1901, et constituée le 10 mai 1958. L'Association est indépendante sur le plan du budget et du fonctionnement tout en restant statutairement liée à l'UDAF du Nord.

2) La mission de l'AGSS DE L'UDAF

Dès sa création, l'AGSS de l'UDAF 59 s'est inscrite dans le champ judiciaire de la Protection des Personnes répondant ainsi à des besoins clairement énoncés dans le Département du Nord. C'est donc à partir de là que des réflexions se sont formalisées mettant en lien les objectifs définis par les missions confiées et les pratiques. Ceci a exigé le développement des compétences de tous les professionnels et un élargissement de la pluri- professionnalité.

Le souci permanent de répondre de la façon la plus efficiente possible aux besoins des personnes pour qui une mission spécifique est confiée à l'Association implique une capacité d'adaptation des équipes et leur engagement permanent. C'est la raison pour laquelle l'Association a mis périodiquement en œuvre, par une dynamique participative, une réflexion institutionnelle visant à affiner et à faire évoluer les projets en soutenant ainsi l'évolution des pratiques.

3) Une institution en constante évolution

Historiquement, l'Association a d'abord développé des **missions de Protection de l'Enfance** en répondant aux besoins des Juges des enfants, du Département du Nord et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. L'AGSS a progressivement réalisé les mesures de Tutelles aux Prestations Sociales, aujourd'hui MJAGBF (Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial), l'AEMO (Action Éducative en Milieu Ouvert), puis l'Enquête Sociale et la mesure d'Investigation et d'Orientation Éducative ; ces 2 dernières mesures (ES et IOE) sont devenues la MJIE (Mesure Judiciaire d'Investigation et d'Évaluation). L'AGSS exerce également des mesures AD HOC et accueille des enfants en Placement Familial Spécialisé. Puis, au regard de l'évolution des problématiques familiales, des activités liées aux contentieux familiaux se sont développées (Médiation Familiale, Enquêtes JAF, Auditions de mineurs Espaces de Rencontre Parents Enfants). L'AGSS a également élargie ses interventions avec la Maison de la Famille de Maubeuge qui a un rôle d'information et d'orientation des familles, propose des actions de soutien à la parentalité et intervient dans le cadre des situations de violence intra familiale.

Des conventions ont été passées avec la Direction Enfance Famille du Département du Nord pour la mise en place de Lieux Rencontre Parents Enfants et de Prestations Observation Évaluation.

En 2012, la Maison d'enfants Sainte Anne à Sebourg a intégré l'Association par opération de fusion.

Et Enfin, en 2019 par opération de fusion également le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) TRAMPOLINO situé à Villeneuve d'Ascq a intégré l'AGSS.

Dans le cadre de sa **mission de Protection des adultes**, l'AGSS a créé un service de tutelle en 1986. L'activité Majeurs Protégés s'est développée de façon importante sur l'ensemble du Département pour répondre à une demande des Juges des Tutelles tant au niveau des mesures civiles que des Tutelles aux Prestations Sociales Adultes, puis aux demandes d'Enquêtes Sociale set de mesures d'administrateur ad hoc.

Notre ambition est de répondre au mieux aux besoins des publics en ouvrant le champ des possibles, pour et avec les personnes actrices de leur bien-être, de leur évolution, et dans le souci qu'elles prennent une réelle place dans la société.

B. LES FONDEMENTS DE NOS INTERVENTIONS

1) Les valeurs associatives

L'article 2 des statuts de l'Association inscrit l'AGSS dans une mission de **protection** des personnes vulnérables ou de **prévention** de toutes difficultés qu'elles pourraient rencontrer.

Soucieuse d'apporter sa contribution pour l'évolution du champ social, l'AGSS de l'UDAF du Nord fonde ses valeurs sur le **respect de la personne humaine et de son autonomie**. Cela se traduit par la conviction profonde que toute personne, tout système familial porte en lui des capacités d'évolution/des potentialités et peut engendrer ses propres changements dans le sens d'un mieux-être.

Pour cela, elle doit être **prise en compte dans sa globalité** (personnelle, sociale, familiale) en tant que citoyen sujet de droit et ce dans le respect de sa différence, de sa singularité. Cela est favorisé par l'existence d'un environnement propice au développement de l'enfant, à l'épanouissement de la personne.

Pour soutenir ces évolutions progressives, nous avons à être dans une posture professionnelle respectueuse des étapes et du rythme nécessaire à la personne accompagnée, à la famille et à chacun de ses membres.

2) Notre philosophie d'intervention

Par leur présence, leur écoute attentive, leur disponibilité, les professionnels veillent à garantir à toute personne accompagnée le soutien dont elle a besoin. Cela implique la reconnaissance de la singularité de chacun et le respect de ses valeurs en valorisant ses capacités.

En ce sens nous soutenons **la personne et la famille dans une place d'acteur**, dans une recherche de **co-construction d'un projet individualisé et d'étapes d'évolution** comprises et adaptées à chacun.

Il est essentiel que les relations ne s'établissent pas dans la dépendance mais dans **l'ouverture des liens sociaux** vers l'autonomie. C'est nous situer avec la personne accompagnée dans une position partenaire plus égalitaire dans un environnement comportant des réseaux d'accès au droit, à la formation, à toutes les dimensions de la vie sociale et donc de diversité de ressources sur lesquelles ensemble nous pourrions nous appuyer pour avancer.

C'est une position fondamentale qui **crée un contexte favorisant la promotion de la personne, de la famille et de chacun de ses membres** puisqu'il se n'agit non pas d'intervenir « pour » mais d'inventer des espaces de coéducation, d'accompagner au sens étymologique du terme c'est-à-dire « être à côté de », **d'être dans un « croisement des savoirs » pour « apprendre, penser et agir ensemble »**.



PROTEGER



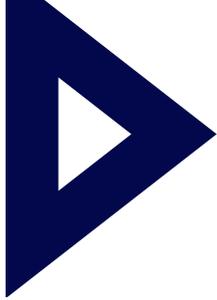
PROMOUVOIR



ETRE EN RECHERCHE



SE PERFECTIONNER



C. ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

1) Présentation de l'organisme gestionnaire

L'AGSS est administrée par un Conseil d'Administration composé :

- De membres **de droit** issus de l'UDAF
- De membres **actifs** issus d'associations familiales
- De membres **qualifiés** engagés à titre personnel ou professionnel auprès de personnes en difficultés ou d'associations développant des actions en faveur des enfants et des familles
- De membres **bienfaiteurs**
- Le Directeur Général est mandaté par le Conseil d'Administration pour la représentation de l'AGSS auprès des partenaires et pour la gestion courante de l'association.
- Le Président, en étroite collaboration avec le Directeur Général, veille à la mise en œuvre des orientations et des décisions validées par le Conseil d'administration.



Président de l'association
MR VANDERSCHOOTEN
Directeur Général
MR MANNARINO



Localisation du siège social
AGSS DE L'UDAF
144 rue du Molinel
BP 32003
59011 LILLE CEDEX
03.20.54.03.04

Financiers : Conseil Départemental / P.J.J. et Ministère de la Justice / C.A.F./A.S.E./ Politiques de la Ville

2) La Direction Générale

Le Directeur Général de l'Association a reçu délégation permanente du Conseil d'Administration afin d'assurer les missions suivantes:

- Conduite de la définition et mise en œuvre du projet associatif à décliner par activité territorialement,
- Gestion et animation des ressources humaines,
- Gestion budgétaire, financière et comptable et administration générale,
- Coordination et représentation auprès des institutions et organismes gestionnaires externes.

Pour réaliser ces missions, le Directeur Général dispose d'une équipe de Direction Générale composée d'une Directrice des Activités et du Développement, d'une Directrice Pôle Protection de l'enfance, d'une Directrice Pôle Protection des Majeurs, d'un Directeur Financier, de la Directrice Ressources Humaines, d'une Responsable Qualité, d'une Responsable communication et projets, d'une Responsable des activités du Contentieux et d'une Assistante de Direction.

Ces Cadres animent une équipe assurant des fonctions techniques, tant au niveau associatif qu'au profit des territoires.



3) Une politique territoriale des services

Pour la gestion de ses services, l'AGSS a mis en œuvre une politique de territorialisation permettant de répondre aux besoins des personnes accompagnées et aux spécificités pouvant se dégager des secteurs d'intervention. Ainsi, les services ont été réorganisés selon le découpage territorial mis en place par le Conseil Départemental du Nord. **La mise en place de « ressorts territoriaux » a pour objectifs de favoriser et de « faciliter » la synergie des acteurs locaux autour des personnes accompagnées par le biais d'une politique partenariale.**

Chaque territoire est géré par un Directeur dont les missions et délégations ont été définies par le Directeur Général. Il est aidé pour sa gestion par les Chefs de service.

4) Les moyens permettant l'articulation entre la DG et les Territoires

Appellation	Responsable Animateur	Participants	Contenu	Compte rendu	Périodicité
Comité de Direction	DG	DG, Cadres de la DG, Directeurs de territoires	Réflexions autour de la politique institutionnelle, échanges d'informations, prises de décisions, validation	Validé par le DG	1/mois
Réunions inter cadres	DG/DAD	Cadres PE + MP	Bilans des activités et perspectives	Validé par le DG	1/an
Réunions d'activité	DG/DAD	Cadres PE + MP	Echanges de pratiques, mise en œuvre des orientations, informations, perspectives d'évolution et/ou de réorganisation	Validé par le DG	1/an en PE et MP
Réunions de staff	Directrice de Pôle + Directeurs de territoire	Directeur de territoire, chefs de service, adjoints éducatifs, psychologues pour PE	Informations, suivi des orientations du territoire, point RH et organisationnel, perspectives de travail à engager	Validé par le directeur de territoire	3/an
Réunions Chef de service	Directrice de Pôle + DAD	Chefs de service PE ou MP concernés par l'activité	Informations, suivi des orientations, échanges de pratiques, réflexion technique, élaboration procédures/outils, harmonisation des pratiques	Validé par la DAD	4/an
Réunions Adjoint éducatif	Directrice de Pôle + DAD	Adjoint éducatif	Informations, suivi des orientations, échanges de pratiques, réflexion technique, élaboration procédures/outils, harmonisation des pratiques	Validé par la DAD	4/an
Réunions Assistants de direction	DRH	Assistants de direction et assistante RH	Informations juridiques RH, échanges et harmonisation des pratiques, validation des outils institutionnels	Validé par la Responsable qualité	3/an
COPIL Qualité Activité	R. Qualité Directrices de pôle	Directeurs de territoires Chefs de service	Mise en œuvre et suivi des évaluations internes externes Suivi des plans d'action	Validé par la Responsable qualité	2/an
Réunions psychologues	DG/DAD	Psychologue	Informations institutionnelles Réflexion en lien avec la fonction du psychologue selon les activités	Validé par le DG	2/an
Comité utilisateurs Sil'age	DAD Directrice de pôle PE	Représentant des équipes	Accompagnement et suivi de la démarche Création d'outils	Validé par la DAD	2 à 3/an
COPIL RGPD	DAD CMCD	Représentant des équipes	Accompagnement et suivi de la démarche Création d'outils	Validé par la DAD	2 à 3/an

L'ensemble des réunions est programmé annuellement dans un calendrier prévisionnel diffusé aux Directeurs durant le dernier trimestre de l'annéeN-1.

D. LES OBJECTIFS DU PROJET ASSOCIATIF

C'est parce que notre philosophie d'intervention porte nos valeurs et qu'elle décline notre volonté politique, que le Projet Associatif de l'AGSS a pour orientations :

- De concourir à la déjudiciarisation des situations,
- De favoriser l'autonomie des familles en mobilisant les partenaires locaux, par l'accès des familles aux services et dispositifs de droit commun,
- De répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées grâce à son organisation territoriale qui permet :
 1. De repérer plus finement les besoins des enfants et des familles.
 2. De favoriser une approche pluridisciplinaire (à l'interne et avec les acteurs locaux) autour de la situation pour soutenir, développer les compétences : de la famille et des enfants acteurs de la mesure grâce une approche co-éducative et la diversification des formes d'interventions mais aussi par l'étayage de la situation via le partenariat local.





2. LA MECS

A. DES MISSIONS RÉPONDANT À UN CADRE LÉGISLATIF

En France le système de protection de l'enfance positionné par la loi de Mars 2007 reformant la **protection de l'enfance** repose sur une double compétence administrative et judiciaire.

La première repose sur la prise de conscience des parents de leurs difficultés dans la prise en charge de leurs enfants (avec ou sans situation de danger), qui tentent de trouver des solutions et acceptent dans ce cadre le soutien des professionnels.

La seconde concerne les situations dans lesquelles les conditions d'éducation de l'enfant sont gravement compromises au sens de **l'article 375 du Code civil** et dont les parents ne mettent rien en œuvre pour faire cesser cette situation. Ces mesures de protection peuvent être ordonnées par le juge des enfants au titre de l'assistance éducative.

La loi de Mars 2016 relative à la **protection de l'enfant** en a donné une définition plus précise et opérationnelle sans changer pour autant le périmètre de la protection de l'enfance de 2007.

La politique de la protection de l'enfance repose désormais quelle que soit la mesure retenue, sur une prise en compte **des besoins fondamentaux de l'enfant**. Ces besoins sont définis plus spécifiquement dans le rapport MARTIN BLACHAIS élaboré en amont de rédaction de la loi de 2016. Il insiste sur la théorie de l'attachement et sur l'impact des violences et des traumatismes au niveau du développement de l'enfant.

Art. L. 112-3. La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte **des besoins fondamentaux de l'enfant**, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection. Une permanence téléphonique est assurée au sein des services compétents. « Les modalités de mise en œuvre de ces décisions doivent être adaptées à chaque situation et objectivées par des visites impératives au sein des lieux de vie de l'enfant, en sa présence, et s'appuyer sur les ressources de la famille et l'environnement de l'enfant.

Elles impliquent la prise en compte des difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives et la mise en œuvre d'actions de soutien adaptées en assurant, le cas échéant, une prise en charge partielle ou totale de l'enfant. Dans tous les cas, l'enfant est associé aux décisions qui le concernent selon son degré de maturité.

Au regard du contexte législatif, par mission administrative ou judiciaire, le Département ou le magistrat peut donc confier l'enfant à une Maison d'Enfants à Caractère Social qui accueille des mineurs ou jeunes majeurs sous condition d'un projet scolaire ou professionnel défini

Une MECS peut, selon les habilitations qu'elle a obtenues, accueillir des mineurs au titre de la protection de l'enfance selon trois dispositifs complémentaires:

- Placement Direct : Le Juge des enfants confie directement un mineur à une structure.
- Enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) : cette structure du Département se voit confier un mineur, charge à elle de lui trouver un lieu d'accueil dans une structure adaptée à ses besoins.
- Accueil Provisoire : dans ce cas, aucune décision judiciaire n'intervient. Il s'agit d'un contrat passé entre les responsables légaux du mineur, l'ASE et la structure d'accueil (MECS par ex.).

L'accueil peut être permanent ou intermittent.

La durée de l'accueil est fixée soit par le jugement soit par l'accord administratif de l'ASE.

B. DES MISSIONS RÉPONDANT À DES ORIENTATIONS NATIONALES ET DÉPARTEMENTALES

Les lois de 2007 et 2016 fixent les repères législatifs pour la protection de l'enfance ; orientations que la Maison d'enfants a intégrées à ses modalités d'intervention

Le Conseil Départemental du Nord, chef de file de la Protection de l'Enfance a fixé ses orientations relatives à la protection de l'enfance dans une Délibération Cadre en date du 17 décembre 2015. Depuis novembre 2017, le Schéma départemental des solidarités humaines est venu compléter et préciser ces orientations.

A noter que si la loi réformant la protection de l'enfance de 2007 a pour objectif de déjudiciariser les situations, le phénomène a été inverse sur le Département :

- Les mesures judiciaires ont progressé depuis de plus de 5,9% représentant 20 353 mineurs suivis dont 94% de mesures judiciaires,
- Plus de la moitié de ces mesures correspondent à des accueils physiques d'une durée moyenne de 7 ans,
- 35% des enfants de 18 ans à l'ASE ont connu leur première mesure avant l'âge de 3 ans.

Ces constats associés aux cumuls des facteurs de fragilité de la population (encore plus marqués sur les territoires de Roubaix Tourcoing et du sud du département) ont conduit le Conseil Départemental à réorienter sa politique.

En rappelant que « Le projet de l'enfant est indissociable de l'accompagnement des parents et de la prise en charge de leurs difficultés dans l'exercice de leur responsabilité éducative » le Président du Conseil Départemental **entend renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité pour maintenir l'enfant dans sa famille ou son environnement.**

*Accompagner les familles
aux moments clés de
l'enfance*

*Maintenir les liens de
l'enfant avec son
environnement social et
familial en graduant et
en adaptant les modes
d'interventions*

*Construire un projet
partagé pour chaque
enfant et avec chaque
jeune adulte accompagné
par l'ASE*

Pour atteindre ses objectifs, le Département a reconfiguré l'offre de service à partir d'un diagnostic territorial. Les constats tirés de cette analyse ont conduit à une logique de redéploiement territorial en 2017 et de transformation de l'offre de service.

Dès Septembre 2018, la Stratégie nationale de lutte contre la Pauvreté vient préciser dans son engagement no 3, *l'obligation d'offrir un parcours de formation à tous les jeunes jusque 18 ans.*

L'objectif affiché : *aucun jeune sans solution à la sortie de l'ASE.*

Début 2019, un reportage télévisé diffuse une image très négative de la protection de l'enfance et notamment de la prise en charge des enfants confiés à des structures de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Un secrétaire d'état à la protection de l'enfance est alors nommé et l'année 2019 sera ponctuée de plusieurs démarches de consultations des différents acteurs de la protection de l'enfance.

Différents rapports seront produits pour éclairer et objectiver la situation.

Une stratégie Nationale s'en suit avec la diffusion d'un **PACTE pour l'enfance** sur le dernier trimestre 2019.

La stratégie vient insister sur l'importance de renforcer la prévention en protection de l'enfance. Elle ré insiste également sur la nécessité de se recentrer sur le parcours de l'enfant par la réalisation et la mise en œuvre du PPE porté par la loi de 2007 et repris comme axe incontournable par la loi de Mars 2016. En ce sens et dans l'intérêt de l'enfant le questionnement de l'évolution de son statut doit être réalisé chaque fois que cela peut servir son intérêt par l'instauration d'une DAP ou d'un projet d'adoption.

Un dossier de presse intitulé « *Je veux en finir avec la violence et vous ?* » est également communiqué proposant des mesures pour lutter contre les violences faites aux enfants avec pour objectifs :

- De sensibiliser, former, informer
- Libérer la parole, favoriser les repérages et signalements
- Mieux protéger les enfants et accompagner les victimes
- Prévenir la récurrence.

Un outil pédagogique « **code pour l'enfant** » y est joint pour permettre à l'enfant de mieux identifier ses droits en réponse à ses besoins et trouver les soutiens utiles. Le lien est fait dans ce document avec la C.I.D.E (Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

Fin 2020, est sorti le rapport sur « *les 1000 premiers jours* » qui vient poser l'importance de cette période dans la construction et le développement de l'enfant en précisant les mesures d'une nouvelle politique publique pour la petite enfance.

Un dernier rapport est attendu en 2021 sur la question des ratios d'encadrement en hébergement et milieu ouvert ; la maison d'enfants Ste Anne a été auditionnée par la commission ministérielle chargé de ce travail.

Dans le cadre de cette stratégie globale de protection de l'enfance et parallèlement à la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'Etat contractualise dès 2019 avec les Départements ; le département du Nord fait partie de la première vague des signataires pour l'obtention de fonds spécifiques sur 3 ans.

En 2020, le département du Nord lance auprès des structures un appel à manifestations d'intérêt à partir de thématiques ciblées.

Dans ce cadre l'AGSS est amenée à se positionner ; parallèlement la contractualisation du 2ème CPOM est travaillée.

Pour la MECS de Sebourg il est retenu plus spécifiquement :

- **Sur effectif ponctuel** : Mise à disposition de places en réponses aux besoins identifiés par le Département
- **Accueil fratrie Mixte** : Accompagner des frères et sœurs dont la situation familiale nécessite un placement provisoire
- **Album de vie** : Garantir à travers un support la collecte de souvenirs de l'enfant accueilli à l'ASE
- **Plateau violences sexuelles** : Soutenir l'enfant victime de violences sexuelles (projet retenu pour son intérêt mais différé car priorités données dans un premier temps à d'autres territoires).

C. LES TEXTES ORGANISANT L'ACTIVITÉ

- Convention Internationale des Droits de l'Enfant : 20 novembre 1989
- Loi du 17 juin 1998 relatif à la prévention et à la répression des infractions sexuelles et à la protection des mineurs
- Loi 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et recommandations de bonnes pratiques ANESM
- Loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale
- Lois relatives à la protection de l'enfance du 4 mars 2007 et du 14 mars 2016
- Art L 211-3 du CASF
- Articles du Code civil : 375 et suivants relatifs à l'assistance éducative, 373-2 à 373-2-5 relatifs à l'autorité parentale en cas de séparation des parents, 372 à 373-1 relatifs à l'exercice de l'autorité parentale, 371 à 371-5 relatifs à l'autorité parentale sur l'enfant,
- Code de procédure civile: articles 1179 à 1180-5 relatifs à l'exercice de l'autorité parentale
- Délibération cadre CD59 du 17/12/2015
- Délibération du 13/6/2016 dispositif EVA (Entrée dans la Vie Adulte)
- Schéma Départemental des Solidarités Humaines de novembre 2017
- Habilitation au titre de l'article 375 du Code civil pour l'accueil de 45 jeunes filles âgées de 4 à 18 ans et renouvelée pour 15 ans en date du 3 janvier 2017.
- Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
- Stratégie nationale de protection de l'enfance (Pacte pour l'Enfance)



3. LE PUBLIC CONCERNE PAR UN ACCUEIL EN MECS

L'accueil en Maison d'Enfants est une des mesures pouvant être mobilisée pour des familles en difficultés ne garantissant pas suffisamment la sécurité de l'enfant.

Le travail à mener lors de l'accueil doit donc permettre :

- La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant,
- L'élaboration d'un projet personnalisé
- La prise en compte des difficultés rencontrées par la famille,
- Un travail relatif à la relation parent-enfant.

Afin de permettre autant que possible le retour de l'enfant au sein de sa famille ou de son environnement familial. Les accompagnements réalisés par la Maison d'enfants sont complétés par ceux de l'ensemble des partenaires du territoire, en fonction du projet de l'enfant.

Pour mesurer **l'impact de la situation familiale sur le travail à mener** par la Maison d'enfants, il convient d'explicitier le « **portrait** » des familles concernées par des mesures de protection de l'enfance sur le **Valenciennois**.

Cette analyse permet une meilleure compréhension des questions de soutien à la parentalité restant à travailler sur le territoire et les registres de prévention à développer tant auprès des familles que pour les enfants accueillis.

A. PORTRAITS DES FAMILLES DU VALENCIENNOIS



Les familles du territoire de Valenciennes se caractérisent par un **cumul des facteurs de vulnérabilité** :

Dans leurs compositions :

- 16,4% de familles monoparentales (15,6% pour le Nord)
- 12,8% familles nombreuses (12,7% au niveau départemental)
- 399 mères de moins de 21 ans en 2013 dont 78 mineurs. Cela correspond à 20, 98% des naissances départementales pour ce public*.

Dans leurs ressources :

- 21,1% des enfants vivent dans une famille sans actif occupé(16,9% dans le Nord)
- un taux de chômage élevé : 18,7% pour les 15-64 ans dont 39% pour les 15- 24 ans (contre 16% et 35% au niveau départemental),
- la part des 15 ans et plus sans diplôme est de 39,3% (37,3% dans le Nord),
- le taux d'allocataire RSA en découlant est de 15,7% pour le territoire contre 13% au niveau départemental.

Par ailleurs, toutes causes confondues, la population connaît une **surmortalité importante** avec des indicateurs de morbidité médiocre (santé, alcool, pathologies mentales, etc.).

**Statistiques issues du diagnostic de territoire pour le Valenciennois, « Portrait du Nord issu de la Protection de l'Enfance », 2015 Ces facteurs de vulnérabilité qui peuvent conduire au placement, sont souvent cumulés, impactent les conditions de vie de l'enfant à domicile au-delà des problématiques intrinsèquement liées à la famille (maltraitance, VIF, etc.).*

Il convient de noter, que sur l'ensemble des situations suivies dans le cadre de la protection judiciaire sur le territoire, 85,7% des situations concernent des carences éducatives, 48% de négligences graves, et 19,4% des maltraitances physiques ou sexuelles.

L'imbrication de ces difficultés (par ailleurs sociétales) rendent complexes l'évolution des conditions de vie des familles et peuvent expliciter pour partie la durée des placements (en moyenne de 7 ans dans le Nord). C'est dans ce contexte que le Département s'est donné pour objectifs de renforcer la prévention, le soutien de la parentalité à domicile et la mise en synergie des acteurs tous secteurs confondus.

La maison d'Enfants de Sebourg, acteur du territoire participe donc de cette politique à partir de l'accueil des enfants qui lui sont confiées. Son histoire et ancrage sur le Valenciennois lui confère la reconnaissance des services de l'ASE concernant sa mission d'accueil et d'accompagnement des enfants.

B. EVOLUTION DU PUBLIC ACCUEILLI À LA MECS DE SEBOURG

La maison d'enfants Ste Anne a, depuis sa première habilitation, accueilli un public **exclusivement féminin**. Interrogée dans les années 2000, au moment de l'évolution architecturale de l'établissement, la mixité n'a pas été retenue, les services du Département défendant le besoin pour le territoire d'une structure n'accueillant que des filles. Cette question s'est reposée en 2018 lors d'en temps de travail avec le département et la DT du territoire a réaffirmé la même volonté.

L'analyse des 5 dernières années traduit certaines constances mais aussi évolutions par rapport aux enfants accueillies, qui influent sur le fonctionnement de l'établissement.

Le type de placement, en 2019, est quasi exclusivement la Garde ordonnée par le Juge des enfants.

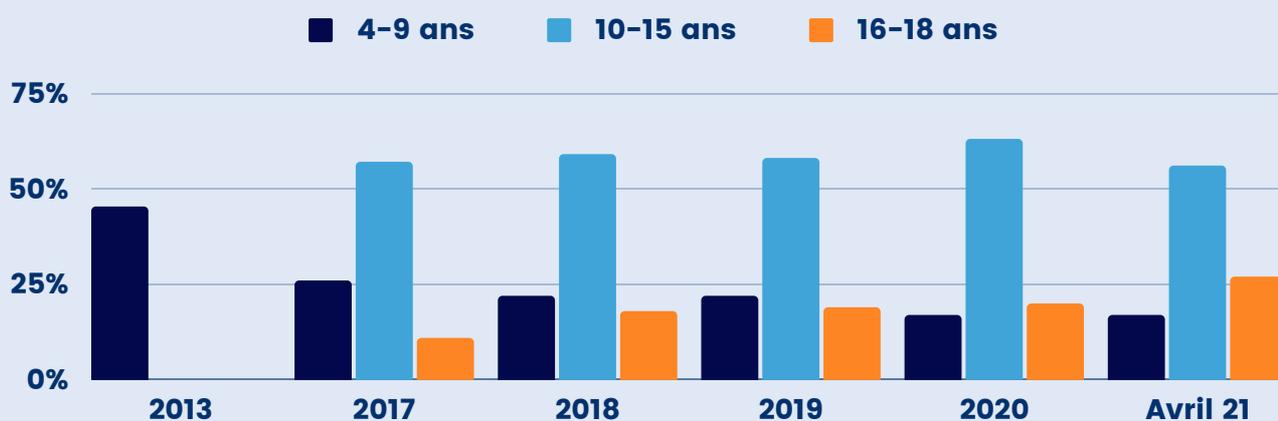
Les AP de l'ordre de 20% encore en 2013 sont aujourd'hui très ponctuels voire inexistants.

Ce phénomène peut s'expliquer à différents niveaux :

- La maison d'enfants accueille de nombreuses réorientations (de l'ordre de 50%) suite à des échecs de placements en familles d'accueil (parfois plusieurs) ce qui influe sur la durée de parcours à la MECS
- Les enfants accueillies souffrent majoritairement de carences éducatives, mais aussi pour beaucoup de violences physiques ou sexuelles subies ce qui impacte aussi le parcours et la durée de leur placement. Pour repère en 2018, 31% des enfants accueillies ont subi des abus sexuels
- La maison d'enfants a régulièrement peu de disponibilités (sureffectif régulier) ce qui ne lui permet pas de répondre à des situations urgentes ou à des projets à court terme tels les AP.

L'âge des enfants accueillies a aussi considérablement évolué sur ces 5 dernières années

De l'ordre de 45 % en 2013, **la part des 4-10 ans est passée à 22%** en 2018 ce qui a nécessité une réorganisation de la configuration des groupes de vie. Depuis l'écart continue de se creuser comme le montre le graphique ci-dessous au profit d'un public préados/adolescent.



Les enfants accueillis sont aussi **majoritairement en difficultés scolaires, accusant des retards dans les apprentissages**. La part d'enfants scolarisée en classe spécialisée, établissement spécialisé ou lycée professionnel est importante.

En 2018, 68% des enfants bénéficient d'un **suivi psychologique à l'interne ou extérieur** à la MECS.

Ces différents constats ont un impact important sur le fonctionnement de la maison d'Enfants.

Située en périphérie de Valenciennes mais en milieu rural, peu desservie par les transports en commun, l'établissement doit gérer quotidiennement l'accompagnement et les conduites des enfants.

Il en va de même pour les rencontres organisées dans le cadre du maintien des liens avec les parents ; seuls 25% des parents sont autonomes au niveau des transports jusqu'à la MECS

Une autre évolution importante constatée ces dernières années est la part conséquente d'enfants qui, au regard de **la problématique des parents ne bénéficie pas ou peu de droits de visites et d'hébergement**.

Cette situation entraîne des groupes à fort effectifs les week ends et pendant les vacances scolaires. Ce constat a amené la maison d'Enfants dans une recherche de partenariat pour envisager des situations de parrainage afin de permettre aux enfants de sortir du collectif et vivre des moments privilégiés en famille (Action Respire avec l'UDAF et parrainage en lien avec des bénévoles intervenants sur la MECS).

La maison d'Enfants doit donc sans arrêt adapter ses pratiques et son fonctionnement aux évolutions des besoins du public et du territoire mais elle souhaite aussi être source de propositions en terme de nouveaux projets. C'est ainsi que dans le cadre du 2eme CPOM elle a proposé à titre expérimental et sur un temps d'évaluation **l'accueil de fratries Mixte** dans le cadre de situation d'urgence. L'objectif, tout en s'ouvrant à la mixité, est de répondre aux attentes du Département de ne pas séparer les fratries au moment du placement.

C. PORTRAIT DU PUBLIC ACCUEILLI À LA MECS DE SEBOURG

C'est dans ce contexte que la MECS accueille **45 filles** de 4 à 18 ans et plus en fonction des projets définis (maximum 21 ans).

La plupart des filles est confiée par ordonnance de jugement au service de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Nord. **Des pupilles, des enfants bénéficiant d'une délégation d'autorité parentale et des enfants sous le statut d'accueil provisoire** sont également accueillis.

Le placement dure en moyenne 2,5 an. Il s'adresse majoritairement à des enfants du **secteur Valenciennois**. Avec accord de la DT de Valenciennes, le secteur de l'Avesnois, par sa proximité, peut aussi solliciter un accueil.

Dans une très grande majorité, les enfants et les jeunes filles accueillis le sont sous placement judiciaire.

Le tribunal pour enfants a recours à ce type de mesure lorsqu'il est saisi d'un signalement déclarant l'enfant en danger (services sociaux, école, voisinage...), lorsqu'une situation suivie en A.E.M.O (Action Educative en Milieu Ouvert) évolue de manière insatisfaisante et nécessite la mise à distance de l'enfant de son milieu familial.



Lorsqu'un placement familial trouve ses limites ou qu'un enfant a besoin de changer d'établissement, le service de l'A. S. E peut proposer une réorientation dans la structure.

Le Juge des Enfants confie le mineur au service de l'A.S. E (Aide Sociale à l'Enfance) du département du Nord, par Ordonnance de Placement Provisoire (O.P.P) ou jugement de placement (O.P), pour une durée déterminée, en général de six mois à deux ans ; celle-ci peut être prolongée par décision judiciaire. Le Référent social, représentant du département, sollicite l'Etablissement pour envisager l'accueil de l'enfant. Durant le temps du séjour à la Maison d'Enfants, le Juge convoque la jeune et les adultes responsables à échéance régulière, fixée par l'ordonnance. Ceci nécessite la rédaction d'une note de situation/rapport d'échéance.

Le Conseil Départemental peut également confier un mineur dans le cadre d'un accueil provisoire (A.P).

Les enfants/jeunes qui sont accueillis sont :

- Des enfants victimes de **carences éducatives**,
- Des enfants victimes de **maltraitance physique ou sexuelle**,
- Des enfants exposés à des situations de **maltraitance psychologiques** (situation de vexation, d'humiliation, de rejet, de discrimination négative) compromettant gravement leur construction personnelle,
- Des enfants victimes de contexte familiaux caractérisés par des situations de **violence intrafamiliale**,
- Des enfants aux itinéraires marqués par **des ruptures, des abandons, des rejets**, dans leur parcours de vie et/ou dans un parcours de placement et pour qui la multiplicité des lieux d'accueil et de prise en charge antérieure (famille d'accueil ou établissement) n'a pas répondu à leur projet.

Les enfants accueillis présentent en lien à leur histoire et vécu :

- Des carences éducatives
- Des troubles de l'attachement
- Des troubles du comportement repérés (repli sur soi, opposition, hyperactivité, etc.),
- Des troubles psychologiques
- Des troubles sur le plan de la santé (alimentation, hygiène, etc.),

Un cumul de handicaps (santé, apprentissage, psychologique, difficultés relationnelles).



4.L'ACTIVITE DE LA MECS ET SON ORGANISATION

A. OBJECTIF DE L'OFFRE DE SERVICE ET SPÉCIFICATION DES OBJECTIFS

Cherchant avant tout le bien-être de l'enfant, la M.E.C.S l'aide aussi à devenir un adulte qui pourra s'insérer dans la société ; elle doit palier aux carences éducatives parentales en relayant momentanément la famille. Ecoute, confiance, compréhension guident le travail de l'équipe qui essaie de remettre face à leurs réalités et responsabilités, parents et enfants.

BUTS

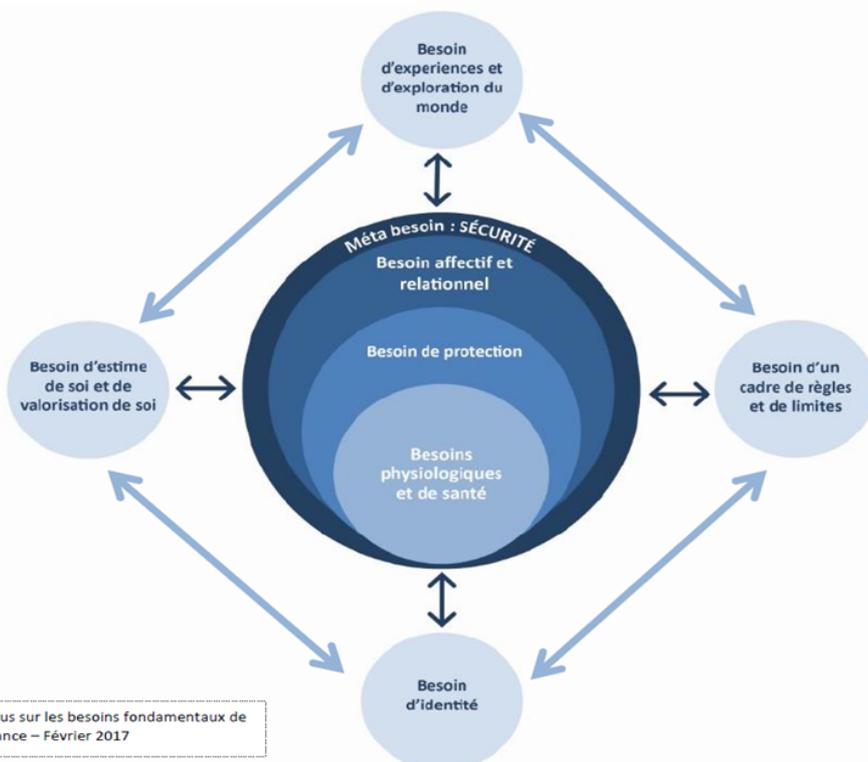


- **Garantir** la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et soutenir son développement dans toutes ses composantes et dans le respect de l'exercice de ses droits
- **Aider** l'enfant à devenir un adulte autonome, capable de prendre sa place dans la société,
- **Relayer** la famille momentanément défaillante
- **Favoriser** l'épanouissement de l'enfant, faire en sorte que la famille puisse reprendre sa place et assumer son rôle éducatif afin de préparer le retour de l'enfant dans sa famille, lorsque cela est possible

Objectif

Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant.

La carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant



S'appuyant sur « **La démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance** » du Docteur Marie-Paule Martin-Blachais, nous proposons un accompagnement de l'enfant prenant en compte ses besoins de :

PROTECTION ET SÉCURITÉ

Il s'agit de :

- Offrir un lieu et des conditions d'accueil protectrices, contenant et structurantes
- Favoriser l'expression des souffrances de l'enfant en lui offrant une écoute
- Redonner confiance en lui pour qu'il puisse développer ses capacités, en valorisant ses actes
- Restituer le plus précisément possible les motifs du placement, les responsabilités familiales...
- Prendre en compte l'histoire personnelle et culturelle de l'enfant accueilli
- L'aider à comprendre le fonctionnement de sa famille et les causes du placement, pour qu'il se déculpabilise et accepte d'être un enfant « normal » capable de vivre en société, donc de grandir, d'apprendre et d'être d'abord un enfant

AUTONOMIE

Il s'agit de :

Procurer à l'enfant/jeune des informations sur lui-même en le confrontant à ses capacités et ses limites pour qu'il ressente le besoin de développer des aptitudes, de puiser en lui pour en sortir le meilleur,

Les apprentissages dans le lieu de vie

- Amener à se prendre en charge dans les actes au quotidien,
- Travailler l'image et la confiance en soi,
- Travailler sa prise de conscience de ses capacités et de ses axes de progrès.

Les apprentissages à vivre de manière autonome en vue de la majorité

- Exercer ses droits ; réaliser des démarches administratives
- S'occuper de sa santé
- Se former, travailler
- Se loger, se déplacer
- Gérer un budget

PHYSIOLOGIQUE ET DE SANTÉ

Il s'agit de :

Promouvoir la Santé de l'enfant

- Assurer son bien-être physique et psychologique
- Aider l'enfant à prendre de bonnes habitudes de prise en charge de sa santé
- Respecter l'application des traitements médicaux
- Répondre aux besoins de santé et d'hygiène

Informier et documenter

- Mener des actions de prévention
- Expliquer et parler de la santé
- Amener l'enfant à préparer son avenir en lui inculquant les bases de la santé
- Mettre à la disposition de l'enfant des documents adaptés liés à la santé

Mener un suivi paramédical

- Prendre en considération tous les besoins en rééducation des jeunes (orthophonie...)

Mettre en place une (ou des) réponse(s) adaptée(s) au besoin de prise en charge psychologique des enfants accueillis, par des interventions à l'interne comme à l'externe



AFFECTIF ET RELATIONNEL

Il s'agit de :

- Donner à l'enfant des informations sur ce qu'il peut attendre de sa famille pour éviter toute désillusion dévastatrice, ou au contraire pour l'inciter à se tourner vers elle. Il doit pouvoir vérifier les aptitudes de ses parents à l'aider à s'épanouir, ou au contraire être conscient et accepter de se tourner vers d'autres adultes quand aucune évolution ne semble possible
- Travailler le lien parents-enfants par le biais de la collaboration avec le référent social et dans le cadre de la décision judiciaire
- Maintenir, Améliorer, Reconstruire les relations entre l'enfant et sa famille
- Lui apporter une sécurité affective dans le cadre de son accueil.

SCOLAIRE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Il s'agit de lui permettre par sa scolarité d'avoir une existence sociale d'enfant, de construire sa formation, son intégration future et d'acquérir les connaissances nécessaires à son autonomie.

Le choix des établissements scolaires et de formation

- Favoriser l'ouverture des enfants vers l'extérieur
- Adapter l'accompagnement scolaire aux besoins et aux capacités des enfants

Les temps d'études

- Donner aux enfants un temps pour réaliser leur travail demandé par les enseignants
- Approfondir les connaissances
- Accompagner et soutenir les enfants dans leur travail scolaire
- Apporter un rythme dans l'organisation de leur travail

SOCIALISATION ET OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Il s'agit de favoriser son ouverture culturelle et sociale, en lui proposant des activités sportives et de loisirs, la découverte des patrimoines culturels, artistiques et artisanaux et en l'inscrivant dans des clubs extérieurs.

Différentes activités servent de support aux objectifs de l'accompagnement.

Clubs à l'extérieur

- Favoriser la socialisation, la relation à l'autre, et l'ouverture sur l'extérieur,
- Donner à l'enfant la possibilité de se dépasser et de se sentir valorisé,
- Apprendre à respecter le cadre de l'activité pratiquée
- Respecter son engagement.

Transferts

- Donner l'opportunité aux enfants de se détendre dans un environnement différent,
- Redécouvrir les enfants en partageant le quotidien avec eux
- Permettre d'intensifier des moments privilégiés de relation et d'apprentissage,
- Permettre un décloisonnement des groupes de vie par des moments de répit en dehors de la maison d'enfants (convention avec un gîte de proximité) sur des moments définis et avec des objectifs ciblés.



Les activités périscolaires

- Ré-aborder de façon ludique des notions scolaires de base
- Comblent les lacunes ou remise à niveau
- Redonner l'envie d'apprendre
- Eveiller la curiosité

Les stages en entreprises

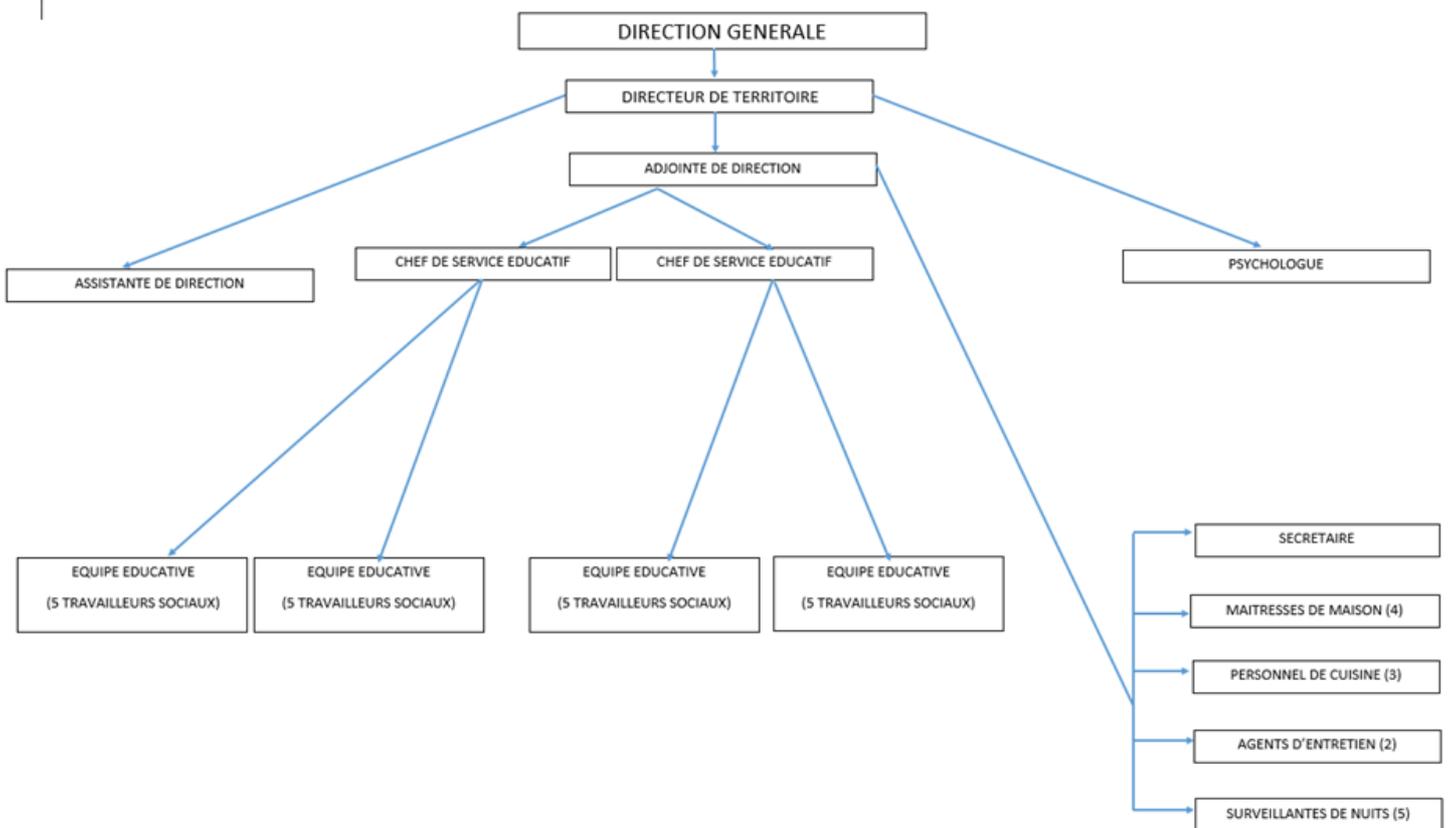
- Répondre à une demande scolaire ou personnelle
- Découvrir le milieu professionnel
- Conforter un projet de formation
- Développement de l'estime de soi



En parallèle de la réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant, il est indispensable que la famille évolue dans la reconnaissance de ses difficultés, de ses besoins et de ses compétences, qu'elle change sa représentation de leur(s) enfant(s), qu'elle manifeste l'envie de modifier son fonctionnement pour répondre aux besoins de leur(s) enfant(s).

B. L'ORGANISATION DE LA MECS

ORGANIGRAMME MECS SAINTE ANNE – SEBOURG



La maison d'enfants est organisée à partir d'une équipe pluridisciplinaire concourant au bon fonctionnement, à l'entretien, à la sécurité de la structure et à sa continuité 365 jours /365 jours. Chaque corps de métier participe de sa place aux réponses à apporter aux besoins des enfants à chaque étape de son accueil.

La direction bénéficie du soutien des fonctions supports de la direction générale.

En fonction des évolutions et des besoins, cette organisation peut être sujet à modifications.



1) L'accueil

Les objectifs de la procédure d'accueil sont d'étudier la concordance entre la demande et les missions de l'établissement, prendre connaissance de la situation de l'enfant et de sa famille et donner à l'enfant et sa famille la possibilité de découvrir l'établissement.

L'établissement n'a pas d'agrément pour accueillir des enfants souffrants de déficiences mentales importantes. Les troubles du comportement nécessitant une prise en charge psychiatrique et/ ou psychologique importante et une dépendance aux produits toxiques peuvent être des réserves de l'établissement à un accueil.

La procédure d'accueil comporte des étapes permettant d'étudier la demande ; un process interne a été élaboré à cet effet (cf. process accueil en Annexes).

a) La prise en compte de la demande

Le premier contact fait l'objet d'un recueil d'informations, que la demande soit recevable ou non. La recevabilité dépend de l'adéquation de la demande avec le projet d'établissement.

La demande émane d'un service de l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un service d'AEMO suite à une ordonnance de placement du Juge des Enfants ou d'une demande d'accueil administratif.

S'il n'y a pas de place, elle est mise en attente. Une suite est donnée à toute sollicitation après partage en équipe d'encadrement.

b) L'entretien de pré-accueil

L'entretien de pré-accueil réunit :

- L'adjointe de direction, le chef de service éducatif et un éducateur de groupe, le psychologue, l'enfant et les détenteurs de l'autorité parentale,
- Le travailleur social à l'origine de la demande.

L'échange permet d'évoquer en sa présence la situation de l'enfant, par ses parents et lui-même. Le travailleur social intervient pour apporter des compléments d'informations.

L'enfant a toute latitude pour s'exprimer. L'attention à ses attentes et sa compréhension de la situation est au centre des préoccupations.

Une visite des locaux est proposée.

Un membre de l'encadrement présente **remet le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement** de l'établissement à la famille, **précise aux parents et à l'enfant leurs droits et devoirs** et fait une première présentation de ces documents.

Dans le cas de la poursuite de la procédure, **un temps d'accueil est déterminé** en fonction de la situation au cours duquel l'enfant/jeune va séjourner dans le groupe de vie. Le choix de ce groupe de vie se réalise en fonction des effectifs, de l'âge et du profil de l'enfant.

Une fiche médicale et de recueil des habitudes de vie à compléter est remise au travailleur social ou à la famille. Ces informations sont indispensables pour accueillir l'enfant en tenant compte de sa singularité.

c) Le pré-accueil

Lors de l'étape de pré-accueil, l'enfant est accompagné par un référent social ou la famille ou une assistante familiale. Un éducateur du groupe de vie où elle sera accueillie est présent.

La présence du référent donne sens pour l'enfant et la famille au projet engagé avec lui et dont il est garant de la continuité.

La fiche médicale remise lors de l'entretien de pré-accueil est rendue complétée.

Auparavant sa situation a été présentée à l'équipe éducative par le chef de service de manière à préparer cet accueil. A l'issue de la journée, **les premières impressions de l'enfant sont recueillies** et font l'objet d'une note.

L'enfant est invité à prendre le temps de réfléchir à sa venue.

Après concertation en réunion d'équipe et validation par l'encadrement la date d'accueil est définie.

d) L'accueil

A son arrivée, l'enfant est accueilli accompagné du référent social, de ses parents.

Différents documents administratifs sont demandés conformément à une procédure formalisée.

Le contrat de séjour est établi avec la famille et lui est remis immédiatement. La famille en fait un retour signé au plus tard dans le mois.

L'équipe éducative du groupe de vie veille à :

- Se préparer avec les enfants à une nouvelle arrivée,
- Préparer la chambre avec d'autres enfants : dessins, cadeaux, lettres,
- Présenter la vie de l'unité : informations sur le déroulement d'une journée,
- Présenter l'enfant aux autres groupes de vie et à l'ensemble du personnel de la maison,
- Remettre une fiche d'accueil aux différents services de la maison,
- Reparler avec l'enfant/jeune des motifs de son placement dans les jours suivant l'accueil afin de recueillir sa perception, son ressenti.

Les maitresses de maison sont chargées de faire l'évaluation des besoins en habillement et linge de toilette de l'enfant en participant à son installation dans la chambre.

Les surveillantes de nuit sont informées de tout nouvel accueil afin d'accorder une vigilance particulière lors des premières nuits. La fiche des habitudes de vie leur ai remise.

L'équipe de restauration est informée de toute allergie alimentaire éventuelle ou de régime particulier.

L'infirmière prend rendez-vous avec l'enfant dans les premiers jours qui suivent son admission.



Groupe

2) La vie quotidienne au sein de l'établissement

La vie quotidienne est organisée dans l'espace et dans le temps à partir des besoins repérés.

Les enfants ont besoin d'un rythme, de repères qu'ils trouvent dans l'organisation d'une journée.

La vie en groupe contribue à un travail de socialisation.

a) L'organisation de l'espace

Les 45 filles accueillies par l'établissement sont réparties en **quatre groupes de vie** (Frimousses, Eden, Lagon Bleu et Carpe Diem) dont la configuration des lieux s'adapte aux profils en âge des enfants accueillis et à leurs besoins.

Chaque groupe possède un **espace aménagé** qui lui permet d'être autonome et de respecter l'intimité de chaque enfant. Il est composé d'une salle à manger équipée d'une cuisine intégrée et d'un coin- salon permettant de se détendre.

A l'étage, nous trouvons des **chambres de deux lits** avec armoires et bureaux de travail. Pour les filles les plus âgées, un coin- toilette avec lavabo est installé. Les plus jeunes bénéficient de salles de bain collectives afin de permettre l'apprentissage de la toilette.

Pour ces dernières, une **salle de jeux** a été aménagée au sein du groupe de vie.



L'Espace Marguerite

est un espace détente dédié à l'ensemble des groupes. On y trouve un grand espace télé, un espace bien-être (spa, massage, coiffure et maquillage), un espace Snoezelen et deux pièces d'activité pour les plus grandes.

Une bibliothèque dans le prolongement de l'espace Marguerite offre également un lieu de détente mais aussi d'études.

Les enfants ont également la possibilité d'investir l'espace cuisine collective lors de temps d'atelier animés par l'équipe restauration.

Une grande cour sécurisée en face des groupes de vie leur permet de bénéficier d'espaces extérieurs pour s'aérer, jouer, manger dehors...

Le bâtiment central rassemble l'espace dédié aux rencontres parents-enfants.

Il regroupe le secrétariat, les bureaux des cadres, du psychologue et de l'infirmière. C'est dans cet espace que se déroulent, l'accueil du public et les temps de synthèses.

La Maison d'enfants loue depuis 4 ans **un appartement à Marly, une ville proche de Sebourg.**

Cet appartement permet pour les plus grandes un travail de préparation à l'autonomie. Il représente pour tous un lieu de rupture par rapport au collectif où peuvent se vivre des moments plus individualisés. Il est aussi support à des temps de rencontres et de moments partagés parents/enfants.

b) L'organisation du temps

Pour les filles qui arrivent à la maison d'enfants, la vie quotidienne sous **la forme collective est souvent une découverte.**

Dans chaque groupe, **le livret d'accueil** décrit l'organisation de la journée et les règles de vie.

Par ailleurs, chaque groupe établit en début d'année un projet écrit, en cohérence avec le travail de l'année écoulée et le projet d'établissement. « Fil rouge » annuel, il guidera les actes éducatifs et les orientations, souhaités par l'équipe.

La vie quotidienne est harmonisée avec les horaires scolaires. **L'organisation s'adapte aux impératifs des départs en classe et des retours, compte- tenu des âges et des rythmes différents.**

Les éducateurs sont présents dès le lever des enfants et jusqu'au coucher où les surveillantes de nuit prennent le relais. En plus de l'échange direct, un cahier de liaison via le logiciel métier Sil'Age pose les alertes et communications essentielles aux suivis des enfants et à la continuité de l'accompagnement

Les mercredis, week- end et vacances scolaires ont un rythme plus souple.

Avec l'accord des éducateurs et **en fonction de l'âge**, des autorisations de sorties peuvent être données pour des balades dans le village ou sur Valenciennes, la ville la plus proche et accessible en transport en commun.

L'organisation d'activités, la participation à des clubs extérieurs, des sorties culturelles ou de détente sont proposées de façon régulière durant les temps de loisirs.

Un équilibre est cherché avec chaque enfant quant à la participation à un club extérieur. La motivation, la faisabilité, le coût sont des éléments qui interviennent dans le choix initial. L'accord de l'équipe éducative et celui des parents restent indispensables.



3) Les modalités d'accompagnement

a) La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant

En lien à la loi de 2016, le projet de l'établissement fonde ses principes d'accompagnement sur la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant

La définition d'un méta besoin : le besoin de SÉCURITÉ a été apporté par C.Lacharité, L. Ethier & P. Nolin, qui désignent « le méta besoin plus concrètement comme « le besoin de disposer **d'au moins un adulte investi du souci de l'enfant et de ses besoins** ».

Il s'agit du besoin d'établir des relations affectives stables avec des personnes ayant la capacité et étant **disposées à porter attention et à se soucier des besoins de l'enfant**. En fait, il s'agit d'un « méta-besoin » qui englobe la plupart (sinon l'ensemble) des autres besoins fondamentaux que peut avoir un enfant au cours de son développement.

La satisfaction de ces derniers ne peut être atteinte que dans le contexte de la satisfaction suffisante du premier. (...) En d'autres termes, les enfants ont besoin que **les adultes de leur entourage immédiat aient des repères précis sur la définition de leurs besoins**.

Les auteurs définissent ce besoin comme « méta », c'est-à-dire surplombant » tous les autres besoins, en ce sens qu'il en constitue un prérequis, une base ». (CF : Les besoins fondamentaux de l'enfant du Docteur Marie Paule Martin Blachais).

Afin de satisfaire cet objectif de travail, le personnel éducatif de la maison d'enfants a été formé en 2019 au référentiel ESOPPE (CREAI Rhône Alpes). Chaque travailleur social intégrant depuis la maison d'enfants y est formé dans les mois suivant son arrivée.

b) Processus de construction du PAI : une place de l'enfant concourant à répondre à son méta besoin de sécurité

La loi de Mars 2016, réprécise la nécessité de mettre en œuvre **le PPE (Projet Pour l'Enfant)**.

Décliné en référence à la loi de 2002, **le PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé)** vient alimenter l'élaboration du PPE et est élaboré à la maison d'enfants dans le cadre d'un temps formalisé appelé conduite de projet pour l'enfant.

Responsable de la mise en application des décisions prises **en conduite de projet**, en ce qui concerne le **Projet d'Accompagnement Individualisé** de l'enfant et de sa famille, **le chef de service** pilote, soutient, conseille, apporte l'aide technique et contrôle l'action des professionnels. C'est sous sa responsabilité que les éducateurs exercent leurs missions et notamment celle de **coordination de projet**. (cf process PAI en Annexes)

Le coordinateur de projet dans la visée de l'élaboration du PAI :

- Recueille les informations permettant d'évaluer la situation du jeune, de ses parents et d'en dresser le bilan. A ce titre, il **rencontre systématiquement l'enfant et ses parents afin qu'ils puissent exprimer leurs attentes et besoins**.
- **Lors de la réunion conduite de projet**, il présente la situation de l'enfant, son évolution, les hypothèses de travail, les objectifs du projet, les actions à mener et le « qui fait quoi ». Cette instance va évaluer et prendre en compte les besoins et attentes de l'enfant et de ses parents et bâtir des hypothèses de travail eu égard aux leviers que sont les **ressources du jeune, les ressources parentales et familiales mobilisables** afin d'y apporter des réponses opérationnelles.
- Enregistre les décisions prises par cette instance et les consigne dans le projet.
- **Rédige le projet (PAI)** sur la base des données et décisions qui en ressortent et planifie sa mise en œuvre.
- **S'informe** régulièrement auprès de ses collègues des évolutions de la jeune et **informe** des décisions retenues afin qu'elles soient connues de tous les intervenants.
- **Note** les éventuelles difficultés rencontrées tant dans la mise en œuvre du projet que dans son évaluation.
- **Est l'interlocuteur** concernant ce projet vis-à-vis des professionnels de l'établissement, de la famille, de la hiérarchie, des partenaires.
- Assure le **suivi du projet**

- **Interpelle un cadre** de l'établissement, s'il estime nécessaire de réajuster un point quelconque du projet individualisé. Ce cadre peut être l'Adjointe de direction, un chef de service, un psychologue, selon les situations rencontrées. Il peut alors être décidé d'instaurer **une réunion de projet intermédiaire** si nécessaire.

Centré sur l'objectif de construction de réponses « sur mesure » aux besoins de l'enfant, le processus de construction de projet pose comme étape obligatoire et préalable un **temps d'entretien formel avec l'enfant afin qu'il puisse dire ses attentes, ses besoins**, ce qui est important pour lui.

Même si les professionnels acquièrent par le biais du quotidien une connaissance de l'enfant, **prendre un temps spécifique et formel pour construire avec lui son projet, c'est lui signifier également l'importance de sa parole, de sa prise en compte et notre volonté de porter attention, de se soucier de ses besoins.**

Lors de ce temps, il convient d'aborder avec lui la question **des personnes qui sont ressources** pour lui, qu'il s'agisse des personnes au sein de la famille élargie ou de personnes extérieures à celle-ci.

Ce moment de construction se fait également sur **la base d'un bilan de la période écoulée afin que l'enfant prenne conscience de tout ce qui a évolué positivement** et qui est essentiel à valoriser à l'oral comme à l'écrit et ce qui reste à travailler, c'est-à-dire des objectifs de travail.

Ce même travail est effectué avec les parents et permet d'apporter les informations nécessaires à la conduite de projet.

Une fois finalisé, **le projet d'accompagnement individualisé est revu avec l'enfant afin de vérifier qu'il corresponde bien à ses besoins et attentes et qu'il le signe.** Cette signature (bien que n'étant pas obligatoire dans le cadre de l'aide contrainte), symbolise également un engagement de l'enfant dans sa participation à la mise en œuvre de son projet.

c) Le respect de la place des familles

Les parents doivent être associés en participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de leur enfant, dans un objectif de co-éducation (sauf limitation décidée par le magistrat).

Le respect des origines, de la culture, des principes de vie de la famille doit guider nos interventions afin de permettre malgré la distance du placement, l'appartenance familiale.

La maison d'enfants se doit d'être ouverte à la famille, de l'accueil de l'enfant jusqu'au moment de son départ en permettant aux parents de (d'):

- **Faciliter** leur compréhension des motifs du placement
- Favoriser la **communication parents-professionnels**
- Inviter les parents à **assurer leurs rôles** dans les limites imposées par le juge des enfants ou le Président du Conseil Départemental par délégation, les aider à maintenir ou restaurer leur fonction parentale
- De **transmettre les habitudes de vie de l'enfant** et de continuer à suivre ses évolutions
- De **découvrir** son **espace de vie** durant le placement
- De **participer** à l'élaboration du projet de l'enfant (PAI), à sa mise en œuvre et à son évaluation
- De **recueillir leur accord** sur des décisions relevant de l'autorité parentale (en dehors des actes usuels)
- Travailler **le lien parents /enfants** et inviter les parents à participer à des moments clés de son accompagnement (scolaire, santé.)
- Participer à la mise en place des réponses adaptées, lors des **retours en famille**,
- Être informés et de participer directement ou par reportage à ses **moments de loisirs** (fête école, transferts...)
- Être invités à des **moments forts** de la vie de la maison d'enfants
- **Participer au conseil des parents** pour leur permettre de donner leur avis sur le fonctionnement et les évolutions à entrevoir

L'attention à la place de la famille doit aussi intégrer les personnes ressources pour l'enfant faisant partie de la famille élargie et notamment les frères et sœurs qui peuvent être invités à partager des temps de vie sur la maison d'enfants.

Dans le cas d'enfants pupilles ou en DAP, il sera nécessaire de travailler en lien avec le conseil de famille ou la DT pour faire évoluer le projet de l'enfant.

d) Le travail inter-partenarial

La maison d'enfants est forte de la compétence de ses salariés et de la pluridisciplinarité qu'ils représentent. Un partenariat privilégié avec le PEJF, les RTASE, les équipes ASE des UTPAS et notamment les référents sociaux est mis en place afin d'accompagner de manière concertée le projet de l'enfant.

Pour compléter cette approche, la maison d'enfants peut aussi compter sur un partenariat de territoire local ou élargi afin de s'adapter et répondre aux projets singuliers mais aussi collectifs des enfants accueillies :



Partenaires sociaux

(SSD, PMI, Structures de semi-Autonomie, Missions locales ...). La Mecs participe à un groupe de travail sur le territoire réunissant l'ensemble des structures d'hébergement dans une visée de partage et d'harmonisation des pratiques sur le territoire



Partenaires de loisirs

(Centres aérés, Campings pour les transferts d'été, clubs sportifs, de loisirs et culturels...). Un partenariat spécifique avec le Phenix existe en lien à une convention passée avec la DT de Valenciennes.



Partenariat avec l'UDAF

pour la mise en place d'actions de parrainage: action RESPIRE



Partenaires sous forme de mécénat

Un partenariat s'est mis en place sous forme de Mécénat avec plusieurs organismes



Partenaires en lien à la scolarité

(Ecoles, collèges, lycées, Etablissements Spécialisés...)



Partenaires justice

Gendarmerie de Valenciennes à visée préventive pour traiter différents thèmes (sécurité routière, addiction, mise en danger, fugue, abus sexuel...)



Partenaires spécifiques

dans une visée d'approches nouvelles pour les enfants et de répondre à leurs besoins de bien-être physique (Coach de vie, Sophrologue, Atelier Philo...)



Société d'informatique Leansys de Villeneuve d'Ascq

qui participe sous forme de dons (Babyfoot, Rétro-projecteur et écran de cinéma, différents équipements afin d'aménager une salle pour le sport avec grands miroirs, des spectacles avec intervenant extérieur (danseuse orientale, démonstration de sport de défense...). Cette même société a également formé à titre gratuit 2 professionnels et 6 filles à l'outil informatique afin de créer un blog pour la maison d'enfants.



Partenaires Santé

(Médecins généralistes, Spécialistes divers, SPS, Planning familial.) dans une visée d'actions préventives. Une convention a aussi été passée avec une pharmacie de proximité pour la sécurisation du circuit de distribution des traitements.



Partenaires associatifs avec la Maison de la famille Maubeuge

autour d'un travail de prévention sur les questions concernant la sexualité et donc la prévention des abus.



Partenaires bénévoles

pour venir répondre aux besoins des enfants dans les registres du soutien scolaire ou d'actions spécifiques de prévention santé (personnes à la retraite mettant leurs compétences à disposition)



Le Rotary Club de Valenciennes

par la distribution de jouets au moment de Noël dans le cadre de l'opération « joujous » du Rotary où chaque membre offre un cadeau pour chaque fille et vient le 24/12 en présence du père Noël faire la distribution. Nous avons également pu tisser des liens privilégiés avec certains membres qui ont pu parrainer certaines filles ou venir faire des activités manuelles au sein de la MECS. Enfin certains membres du Rotary se sont investis dans du soutien scolaire individualisé en Anglais et en Maths auprès de petit groupe de filles.



Une diversification de financements

obtenu dans le cadre d'appels à projets (Fondation de France, SNCF...) permet également de répondre à des besoins de développement du projet d'établissement en réponse à des demandes spécifiques formulées par les enfants. La maison d'enfants répond à des appels à projet dès que la thématique est en lien avec des projets de la structure. Toute cette dynamique contribue à nourrir l'action des professionnels de la maison Ste Anne dans un souci de recherche de complémentarité et d'ouverture sur l'extérieur

Ces partenariats ne sont donc pas figés. Ils peuvent évoluer en fonction des besoins des enfants accueillies et des projets et orientations de la maison d'enfants.

C. LES AXES FORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Selon l'article L112-4 du code l'Action sociale des familles : "l'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions les concernant".

De fait l'accompagnement de l'enfant au sein de la Maison d'enfants s'appuie sur une évaluation de ses besoins fondamentaux.

Le travail en équipe pluridisciplinaire permet une analyse et un éclairage complémentaire selon les compétences de chaque professionnel. Il est réalisé à travers plusieurs supports de réflexions éthiques et techniques autour des situations des enfants par le biais de réunions où les professionnels peuvent s'exprimer et construire le projet de l'enfant.

La scolarisation et le projet d'insertion, les activités de loisirs et d'éveil, le suivi médical et l'accompagnement psychologique, la transmission, la socialisation, la découverte, la culture et l'accès à l'autonomie sont d'autres axes d'accompagnement soutenus à la Maison d'Enfants.



1) La scolarité

Principes Généraux

La scolarité sur le plan institutionnel est une des **orientations fortes** proposée aux jeunes dans leur vie quotidienne. Les objectifs et les efforts de l'équipe éducative visent l'épanouissement scolaire par **une aide en adéquation avec le potentiel de chaque enfant**.

L'organisation des journées est établie en fonction du rythme et des contraintes scolaires. De la scolarité dépend l'organisation de la journée scolaire et des activités de loisirs (le mercredi et les vacances).

La formation scolaire est considérée par l'ensemble des adultes au service des enfants, comme essentielle à la construction de soi, à l'épanouissement social actuel et à l'intégration à venir, en préparant notamment une insertion professionnelle.

Elle contribue également à favoriser le développement socio- culturel souvent carencé.

Les histoires scolaires des jeunes sont souvent marquées par l'échec, voire la résignation ou l'absentéisme ; ceci rend plus difficile la motivation demandée pour le travail scolaire. Le rôle de l'équipe éducative consiste en ce domaine à les mobiliser, à les soutenir dans leurs efforts, à les stimuler constamment pour les amener à faire des expériences positives de réussite.

Le suivi scolaire mis en place dans les temps réservés aux études est le plus individualisé possible. L'éducateur est à la disposition des enfants pour les aider à réaliser le travail scolaire demandé, palier aux difficultés spécifiques de chacune et, éventuellement, expliquer les notions non maîtrisées. Il les accompagne, en lien avec les enseignants, dans la mise en place de leur projet de formation et d'orientation scolaire.

Enfin, certaines activités de loisirs sont l'occasion de susciter un intérêt pour les matières dispensées à l'école, en stimulant le plaisir de la découverte de nouvelles connaissances (sorties aux musées, expositions, cinéma, théâtre, ...).



Les moyens mis en œuvre

L'évolution du public ces 3 dernières années nous a amené à modifier notre organisation.

La moyenne d'âge des enfants accueillis augmentant, la majorité est actuellement scolarisée en collège, lycée ou établissements spécialisés. Très peu le sont en primaire et maternelle alors que la situation était inverse il y a 3 ans.

Les enfants sont répartis dans plusieurs établissements scolaires de l'arrondissement pour éviter les effets de stigmatisation et les phénomènes de groupe.

Cela influe sur la gestion des moyens de transports ; les enfants sont inscrits comme demi - pensionnaires

Un travail en collaboration avec le corps enseignant est nécessaire pour suivre au mieux la scolarité de chacune.

Des temps de soutien scolaire sont organisés au sein de la maison d'enfants.

Le suivi scolaire

Au retour de la classe, selon le degré d'autonomie, le cahier de correspondance ou de liaison, ainsi que les cahiers de texte sont vus systématiquement par les éducateurs.

De plus, un suivi régulier (une fois par trimestre, ou une fois par période scolaire) est mis en place avec l'enseignant de l'école ou le professeur principal.

Ces rencontres, souvent en présence de l'enfant, et si possible de ses parents, permettent d'évoquer sa situation scolaire, ses résultats, ses méthodes de travail, son comportement, son investissement et son intégration à l'école, ainsi que son projet scolaire, à court et moyen terme.

Ce suivi est une occasion supplémentaire de manifester l'intérêt des adultes porté au travail de l'enfant et à sa vie scolaire.



Le soutien Scolaire est proposé sous différentes formes en fonction des besoins des enfants :

- étude au sein de l'établissement scolaire avant le retour à la Maison d'Enfants
- étude dans la chambre de manière autonome avec le soutien si nécessaire de l'éducateur
- étude collective organisée sur la maison d'Enfants et accompagnée par des éducateurs à partir de groupes de niveaux établis
- soutien scolaire réalisé par une équipe dédiée de bénévoles.

=> De manière individuelle pour les enfants de primaire,

=> De manière collective (2 à 3 filles) pour les collégiennes ou lycéennes, par des professeurs bénévoles et des membres du Rotary club de Valenciennes pour les mathématiques, l'anglais et le français.

La Maison d'enfants réfléchit à compléter ce dispositif par l'embauche d'un temps de salarié dédié.

En 2021, la réponse positive à un appel à projet déposé a permis cette embauche à mi-temps dans un cadre expérimental.

L'évaluation permettra d'envisager les évolutions.

2) Les activités de loisirs

Se distraire, se détendre, s'amuser, font partie des besoins de tout enfant. Son bien-être et son équilibre en dépendent. Les objectifs des activités sont nombreux : gérer et occuper le temps libre, combattre l'oisiveté et l'ennui, rencontrer les autres, découvrir des aptitudes sportives, se dépasser, s'épanouir...

Les loisirs extérieurs

Ils sont mis en place dans des clubs structurés, à vocations sportives, culturelles ou artistiques, par des inscriptions individuelles à la demande des enfants. Sauf situation exceptionnelle nous posons le principe qu'une activité commencée doit se poursuivre toute l'année.

Les loisirs collectifs sont organisés sous forme de sorties de groupe avec des participations aux événements et manifestations.



Les loisirs portés par l'établissement

Ils représentent à la fois un but, une distraction, et un apprentissage à s'occuper, mais aussi un moyen pour le projet éducatif.

Les loisirs répondent à des objectifs individuels en lien au projet de l'enfant ou peuvent être une réponse à un projet pour le groupe.

Des clubs sont organisés pour l'année en fonction des âges et des intérêts des enfants ; par exemple : théâtre, danse, vélo, peinture, bibliothèque, équitation, ...

Il existe également des **activités ponctuelles** : parcs de jeux, cinéma, sorties restaurant..., des activités à thèmes : Carnaval, Halloween, Sainte Catherine, Saint Nicolas, Noël, Sebourjoie (fête du village).

Un transfert est organisé chaque été afin de permettre aux jeunes de souffler hors établissement, de se retrouver dans une configuration « comme dans une famille » selon leur expression ; c'est à dire avec 2 éducateurs et 3 à 4 enfants par bungalows. C'est aussi l'occasion de réunir les fratries pour des enfants qui ne sont pas accueillis sur les mêmes groupes au regard de leur âge ou projet. Les inscriptions à des colonies ou des centres aérés permettent aussi de partager des moments avec d'autres enfants que ceux accueillis. Là aussi la Maison d'enfants veille à répartir les enfants dans des lieux différents. Sollicités sur le sujet dans le cadre d'un groupe d'expression, les enfants ont répondu à l'unanimité très positivement sur la question des loisirs appréciant ces bouffées d'oxygène hors de la structure.

Des transferts peuvent parfois aussi, selon le projet établi par le groupe et des objectifs ciblés se dérouler sur d'autres périodes de Vacances (Hiver ou Pâques).



La maison d'enfants organise aussi des **temps forts** qui reviennent de manière annuelle :

- Les olympiades à Pâques où d'autres Maisons d'enfants sont invitées sur une journée à venir partager un moment fort de jeux et de convivialité au sein de l'établissement. Chaque année porte un thème différent et chaque participant repart avec un cadeau souvenir
- La kermesse en juin où les enfants présentent des danses, chants ou scénettes pour clôturer l'année scolaire. Les parents et partenaires sont invités, des jeux anciens sont installés à l'extérieur permettant des moments de partages enfants /adultes. L'équipe veille à ce que chaque enfant soit sous le regard bienveillant d'un adulte. Si les parents ne peuvent être présents, l'enfant sera accompagné par une personne de son choix qui fera ressource pour lui ce jour-là.

3) La santé

Selon la définition de l'OMS « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

La prise en charge de l'enfant dans sa globalité nécessite une attention particulière autour de sa santé, des suivis médicaux en cours ou à venir.

La maison d'enfants s'inscrit donc dans cette attention à la santé de l'enfant en réponse à ses besoins fondamentaux. Une organisation et des compétences viennent servir cet objectif.

La participation des parents, quand elle est possible, est à chaque fois recherchée lors des rendez-vous médicaux

En lien à la fiche action du département, l'établissement inscrit une volonté de faire évoluer sa pratique dans une visée de continuité de parcours pour l'enfant .

Lors de l'accueil de l'enfant une attention particulière est apportée pour réunir les informations nécessaires sur sa santé physique et mentale (problèmes rencontrés antérieurement, suivis en cours).



La santé physique

L'infirmière de la maison d'enfants est responsable de la qualité du suivi médical des jeunes accueillies, en relation avec les différents services de l'établissement. C'est elle qui va réunir à l'entrée les informations nécessaires pour mesurer où en est l'enfant au niveau de sa santé physique.

Par les informations réunies (suivis antérieurs et/ou en cours) elle pourra en lien avec l'équipe éducative jalonner les rendez-vous nécessaires à la prise en charge de l'enfant et attirer l'attention sur des précautions particulières à avoir (régimes, allergies...).

L'infirmière organise des rendez-vous réguliers avec les enfants afin d'instaurer une relation de confiance et de proximité. Elle est attentive à leur évolution physique (taille, poids...). Elle accompagne aussi lors de certains rendez-vous médicaux qui peuvent être plus particulièrement angoissant pour l'enfant.

Les protocoles médicaux établis permettent également la sécurisation du suivi ou des soins à apporter à l'enfant. Afin de sécuriser la gestion et la distribution des médicaments, la maison d'enfants a signé une convention avec une pharmacie de proximité

Cette démarche garantit la traçabilité de la distribution des médicaments par les doses quotidiennes dont l'enfant a besoin.

La santé mentale

Le psychologue de la maison d'enfants, réunit également au moment de l'accueil les éléments importants des suivis antérieurs ou en cours de l'enfant concernant sa santé mentale qui vont l'aider à mieux comprendre son état. L'enfant le rencontre dans les premières semaines de son arrivée pour faire connaissance et pouvoir le solliciter si besoin.

Dans le cadre d'entretiens cliniques, sa fonction sera celle du soin. Le psychologue est au service du trajet personnel de chaque enfant pour un travail d'élaboration, en l'aidant à retrouver une meilleure image et une meilleure connaissance de lui-même et à mettre en œuvre une dynamique de construction de soi.

Il l'aide aussi à mettre en mots les moments douloureux de sa vie actuelle ou passée, afin de réduire sa souffrance tout en redonnant un sens à son placement en institution et à sa position dans la dynamique familiale.

Le psychologue est en lien avec la famille de l'enfant et sa place dans les réunions avec l'équipe éducative et les synthèses partenariales lui donne une vision globale au service de la continuité de parcours pour l'enfant.



Une attention constante par l'ensemble du personnel de la maison d'enfants est apportée, au quotidien, à l'expression d'une souffrance par l'enfant ; expression verbales ou physiques (repli, hygiène...) ou par des attitudes d'alertes (fugues, automutilations...). Chaque professionnel par sa proximité avec l'enfant y est attentif et peut jouer un rôle d'alerte. Concernant sa santé mentale, l'enfant peut donc être soutenue à l'interne ou en fonction de son besoin par des prises en charge externes.

De manière générale, concernant la santé, la maison d'enfants travaille aussi avec les partenaires du territoire (CPAM, SPS, planning familial ...) qui peuvent, sur certains sujets, venir en soutien auprès de enfants pour apporter de l'information ou avoir une démarche préventive sur des thématiques spécifiques (alimentation, vie affective et sexuelle, addictions...).

En ce sens, en lien avec les équipes éducatives, l'infirmière et/ou le psychologue proposent des actions de prévention à destination des enfants et/ou recherchent les partenariats utiles.

3) Socialisation et autonomie

La socialisation des enfants confiés à la maison d'enfants passe par une approche et une connaissance :

De la communication avec l'autre

Etablir, améliorer la relation avec l'ensemble des personnes vivant à la maison d'enfants, pouvoir l'élargir aux autres structures (écoles, clubs, sorties...) est un objectif poursuivi quotidiennement.

Des tâches de la vie quotidienne

Ces tâches consistent à respecter les lieux par la décoration et l'aménagement, la propreté, l'hygiène des chambres, les rangements des groupes de vie... Ils visent l'apprentissage de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.



C'est ainsi, que sont proposés :

- Aide occasionnelle en cuisine,
- Courses et préparation de repas,
- Couture pour le marquage du linge personnel,
- Utilisation des équipements et informations sur les dangers ménagers,
- Utilisation des transports en commun et/ ou d'un vélo avec la sécurité routière,
- Utilisation de formulaires administratifs,
- Orientation dans le temps et l'espace (repérage de l'heure, de la date, plans et cartes).



La gestion de l'argent

La valeur et l'utilisation de l'argent sont les points abordés régulièrement lors des échanges avec les enfants.

- L'argent personnel (argent de poche) est donné en gestion libre aux adolescentes. Pour les plus jeunes, le pécule est géré par les éducateurs. L'argent qui peut être donné par la famille est régi par l'enfant. Un système d'épargne est mis en place avec l'accord des parents.
- Une somme d'argent est attribuée mensuellement pour chaque enfant pour les produits d'hygiène. En fonction de l'âge les achats se font en autonomie ou accompagné par les éducatrices.

Pour l'habillement, les besoins sont évalués chaque trimestre mais des achats peuvent être réalisés à tout moment en fonction des nécessités liées à la situation de l'enfant.

Suivant l'âge et les situations individuelles, les achats peuvent se dérouler avec les éducateurs, avec la famille ou en autonomie.



5. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

A. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS DES ÉQUIPES

- *Accueillir et analyser les besoins*
- *Évaluer une situation*
- *Définir une stratégie d'action éducative et élaborer un projet pour l'enfant,*
- *Intervenir, poser des actions*
- *Communiquer, organiser et animer*
- *Exercer sa pratique professionnelle en réflexivité,*
- *Gérer les conflits et anticiper les situations de crises,*
- *Développer son potentiel et ses compétences.*

L'équipe pluridisciplinaire de la maison d'enfants est composée comme suit :

LE DIRECTEUR DE TERRITOIRE

Par délégation du Directeur Général, en lien avec la DG, il est garant de (du):

- Projet associatif de l'établissement
- L'administration générale et du bon fonctionnement de l'établissement
- La mise en place, le suivi et le respect des procédures de sécurité des locaux, procédures incendie, Vigipirate, haccp
- La mise en œuvre des orientations associatives
- Le suivi de la démarche qualité
- Respect des journées à réaliser
- Gestion et entretien du bâtiment
- Gestion RH et plan de formation
- Assure les astreintes

Il est l'interlocuteur des Magistrats et des services du département et assure la représentation institutionnelle

L'ADJOINTE DE DIRECTION

En lien avec le Directeur et en soutien des CS, elle pilote :

- L'application Des Orientations Du Projet Associatif Et D'établissement
- La déclinaison des orientations pédagogiques
- Le suivi de la démarche qualité
- La gestion des admissions et le process d'accueil
- L'accueil et le départ des enfants
- Le recrutement, l'accueil, le suivi des stagiaires et bénévoles
- La gestion des horaires et des congés
- Le suivi des procédures internes et de sécurité
- La gestion des interventions d'entretien sur la mecs (bâtiment, véhicules)
- Les communications partenaires et magistrats
- L'organisation des transferts et événements MECS
- L'animation conseil des parents et des enfants
- Suivi de la dématérialisation du dossier (logiciel sil'age)
- Assure les astreintes.

Elle peut être sollicitée pour représenter l'institution à l'extérieur.

LE CHEF DE SERVICE

Le CS est responsable de la mise en œuvre :

- Du projet associatif et d'établissement
- Du respect des procédures internes de sécurité,
- Du bon fonctionnement des groupes sous sa responsabilité,
- De l'animation des réunions de groupe
- De l'accueil, l'accompagnement et le départ des enfants
- Du respect de la place des familles et des mineurs durant le placement
- Du respect des processus pédagogiques
- Mise en œuvre de la démarche qualité
- Des dispositifs pluridisciplinaires mis en place au sein de l'équipe en lien avec les partenaires médico-psycho-sociaux
- De la traduction du travail réalisé au sein du rapport, et de la tenue des délais de réalisation.
- Du suivi des horaires du personnel éducatif
- De l'accueil et du suivi des stagiaires
- De la mise en œuvre des transferts et événements
- Suivi de la dématérialisation du dossier (logiciel sil'age)
- Assure les astreintes.

L'ASSISTANTE DE DIRECTION

L'assistante de direction assure une fonction comptable et ce en lien avec le service comptabilité de la DG :

- Comptabilité et gestion caisses.
- Factures et règlements.
- Saisie des écritures dans le logiciel comptabilité.
- Lien avec la Banque.
- Gestion des budgets vêtture, hygiène, loisirs, transferts

Mais aussi :

- Planification des Horaires : décompte, ouvertures de droits, infos paie à la DG
- Gestion du personnel : lien avec le service RH, démarches administratives Rdv médecin du travail
- Réalisation des états de présences, Taux d'occupation
- Renseignement et gestion du logiciel métier

Elle peut aussi faire de l'accueil et de la saisie informatique (frappe de notes et rapports) en l'absence de la secrétaire administrative.

LE PSYCHOLOGUE

La fonction du psychologue à la maison d'enfants s'exerce dans trois dimensions.

- Auprès des enfants et des jeunes, et éventuellement des parents
- Dans les relations avec les partenaires de l'aide sociale à l'enfance, du soin,
- De l'éducation spécialisée et de l'enseignement en participant à l'élaboration du travail éducatif auprès des équipes

=> Auprès des **enfants** en participant au processus d'accueil, dans le cadre d'entretien clinique ou si nécessaire de réalisation de tests d'aptitude ou de personnalité

=> Auprès des **parents**, lors de l'accueil de l'enfant, sur leur sollicitation et dans le cadre des réunions de synthèse.

Il participe au **conseil des parents** et parfois à des activités parent/enfant.

Auprès des **éducateurs**, dans le cadre des réunions d'équipe il participe :

- À l'élaboration, la mise en place et au suivi des projets d'accompagnement individualisé
- En apportant un regard extérieur à l'évolution de l'enfant
- A la compréhension des problématiques des enfants
- A la régulation et l'accompagnement des équipes.

L'INFIRMIERE

L'infirmière dans le cadre de sa mission :

- Procède à l'ouverture du dossier médical à chaque admission
- En assure la gestion et le suivi informatisés ainsi que l'archivage (via le logiciel Sil'age)
- Planifie les RV médicaux et paramédicaux et assure le suivi administratif des dossiers médicaux et des convocations (carte vitale, attestation CMU, remboursements...)
- Accompagne les enfants lors de certains RV
- Structure et diffuse les informations concourant à la continuité de la prise en charge médicale dans la MECS, en veillant notamment à la transmission des coordonnées des personnels médicaux d'astreinte ou de garde.
- Elabore et actualise les protocoles médicaux
- Gère la tenue de la pharmacie de la MECS et des armoires pharmacie des groupes
- Est garant de la mise en œuvre du protocole de distribution des médicaments en conformité avec la convention signée avec la pharmacie.
- Organise des RV réguliers avec les jeunes afin d'instaurer une relation de confiance et un suivi de proximité (courbe de poids, hygiène.)
- En lien avec les équipes éducatives, propose et met en œuvre des actions de prévention à destination des jeunes ainsi que les partenariats utiles.

LE TRAVAILLEUR SOCIAL

Le travailleur social est le référent de la situation de l'enfant et réalise sa mission avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire. En ce sens, il assure les fonctions de coordinateur de projet.

Cela se traduit par :

- Participer au processus d'accueil et de départ de l'enfant
- Accompagner les enfants accueillis dans leur vie quotidienne,
- Assurer le bien-être, le développement et l'autonomie de l'enfant accueilli
- Mettre en œuvre les processus pédagogiques
- Garantir l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet individualisé de l'enfant,
- Donner place aux parents, à la famille de l'enfant
- Recueillir les observations, dans les différents domaines nécessaires à la compréhension de la situation.
- Participer aux articulations et temps de travail nécessaires avec les partenaires
- Rédiger les notes et rapports d'échéances
- Renseigner le logiciel métier Sil'Age
- Elaborer, mettre en œuvre et suivre les projets du groupe,
- Accompagner les stagiaires

LA MAITRESSE DE MAISON

Au sein de l'établissement, il y a quatre maîtresses de maison (une par groupe).

Elles sont principalement présentes à la journée. Leur mission consiste à :

- Etre présente au quotidien, accompagner les enfants dans les tâches de la vie quotidienne,
- Contribuer au bien-être, au développement et à l'autonomie des enfants
- Maintenir un environnement propre dans les lieux de vie du groupe,
- Faire respecter les lieux et leur aménagement,
- Participer à la vie du groupe, à certains projets en collaboration avec les travailleurs sociaux

LE SURVEILLANT DE NUIT

Les surveillantes de nuit au nombre de 2 par nuit ont pour mission d'assurer la sécurité de l'ensemble de l'établissement (personnes et locaux) pendant la nuit.

Elles prennent leur service à 22h

A leur arrivée, elles rencontrent les éducateurs pour la transmission des informations et des consignes spécifiques (maladies, fugues, ...) si besoin. Elles consultent les cahiers de bord des éducateurs et les agendas éducatifs.

Elles sécurisent l'endormissement des enfants (écoute, ...)

Dans la nuit, elles effectuent des rondes régulières dans les chambres et les locaux lorsque les enfants sont endormis.

Elles disposent d'un bureau de veille. Un portable leur permet de joindre le cadre de service en cas de problème ou d'être appelées.

RESTAURATION - ECONOMAT

Le service restauration constitué d'un chef cuisinier économiste et de 2 cuisinières a pour mission de :

- Subvenir aux besoins matériels, alimentaire et d'hygiène de l'établissement.
- Vérifier l'état des stocks de marchandises
- Préparer les commandes et prendre contact avec les différents fournisseurs. Négocier les tarifs et les délais de livraison.
- Réceptionner, vérifier l'état de l'emballage, la quantité et la qualité de la marchandise. En assurer le stockage dans les lieux prévus.
- Respecter et faire respecter les normes HACCP (agencement, contrôles réguliers, échantillons, tenue réglementaire, accès réglementé dans la cuisine, ...).

L'hygiène de la cuisine est sous la responsabilité de l'équipe de restauration :

- Etablir la traçabilité selon les normes HACCP
- Prévoir les menus et élaborer les repas
- Approvisionner les groupes des denrées et matériels nécessaires

Les repas sont préparés de façon traditionnelle, en lien avec les saisons (légumes) et en utilisant de façon prioritaire des produits frais et les commerces de proximité.

Les menus sont adaptés à certains régimes pour des enfants (indications médicales, respect des confessions religieuses).

Le service restauration participe au développement de l'autonomie des enfants par le biais d'ateliers de confection de plats ou en initiant des projets ponctuels durant l'année.

L'AGENT D'ENTRETIEN

Les agents d'entretien au nombre de deux et ont pour mission de :

- Maintenir la propreté et l'hygiène des locaux,
- Disposer de locaux chaleureux et accueillants,
- Gérer la maintenance des installations de fonctionnement et de sécurité
- Réaliser les petites réparations et les travaux d'entretiens ne nécessitant pas une intervention extérieure
- Evaluer les problèmes et faire réaliser les devis de réparations si nécessaire
- Accompagner les sociétés intervenant sur le bâtiment pour de la maintenance, des réparations ou travaux
- Assurer certaines conduites pour les enfants (écoles, DVH)
- Alerter en cas de problèmes de sécurité
- Faire participer certains enfants à des petits travaux permettant de développer l'apprentissage et l'autonomie
- Accompagner les enfants à des rendez-vous extérieurs

LA SECRETAIRE

La secrétaire à temps partiel assure :

- L'accueil téléphonique et physique au service
- La Gestion Du Courrier
- La Préparation Des Nouveaux Dossiers Et L'archivage
- La Gestion Des Documents Administratifs (carte de d'identité, de transport)
- La Saisie Informatique et l'envoi de courriers, notes et rapports
- La Gestion Des Fournitures Scolaires
- L'envoi Des Bulletins
- Les Supports De Communication Et La Diffusion / Evènements Meccs

L'INFIRMIERE

La maison d'enfants fait aussi appel en fonction des besoins des enfants ou des projets, à des intervenants extérieurs qui viennent compléter les compétences internes de l'établissement (Orthophoniste, Bénévoles soutien scolaire, Coache de vie, atelier philo ...).



B. LA MISE EN SYNERGIE DES COMPÉTENCES

1) La dynamique de travail d'équipe

L'organisation au sein de la maison d'enfants est actuellement en cours de restructuration afin d'être au plus proche des enfants et leur apporter un accompagnement de qualité.

L'évolution du contexte et des problématiques rencontrées nous amènent à penser l'accompagnement au plus près de la réalité en impliquant tout le personnel en lien et en soutien aux éducateurs de groupe. En effet, les maîtresses de maison sont associées au travail éducatif en participant aux réunions d'équipes, en étant présentes sur des temps forts auprès des enfants (aide aux devoirs, vêtue, hygiène...).

La maîtresse de maison donne des repères de la vie quotidienne, est garante d'un équilibre de vie du point de vue de l'hygiène et la vêtue. Elle entretient une autre relation aux enfants, plus dans la proximité. Elle peut avoir un rôle de confidente.

Les agents de restauration contribuent aussi à l'accompagnement éducatif par le biais d'ateliers associant les enfants. Il en est de même pour les agents d'entretien lors d'ateliers de bricolage, jardinage et en participant aux conduits des enfants à l'école ou en rendez-vous extérieur.

Les surveillantes de nuit sont également associées au travail mené auprès des enfants (coucher plus tardif en lien avec l'âge des enfants). Elles ont aussi un rôle de confidente.

Le psychologue et l'infirmière accompagnent dans leurs spécificités la compréhension et le soin à apporter aux enfants.

La secrétaire administrative et l'assistante de direction contribuent elles aussi dans leurs domaines à cette prise en charge globale des enfants.

L'implication de chaque professionnel permet une dynamique du travail en équipe soutenue par l'équipe d'encadrement.

Des groupes d'analyses de pratiques animés par un intervenant extérieur avec l'ensemble du personnel permettent de soutenir cette dynamique d'équipe.

Pour accompagner les problématiques de plus en plus complexes, l'institution se doit d'être en état de veille permanente, attentive aux réglementations, aux initiatives, aux innovations et à l'évolution des profils et besoins des enfants accueillis.

Les professionnels doivent être soutenus dans leurs questionnements.

Rassembler les personnes, les amener à œuvrer ensemble vers un même but, atteindre les objectifs, dynamiser, mobiliser les énergies, développer des compétences nouvelles telle est la dynamique du travail d'équipe menée au sein de la Maison d'enfants.

La dynamique d'équipe repose sur une organisation qui comprend des outils connus et utilisés par tous qui renforcent la mission qui est d'accueillir et protéger les enfants en difficulté.

2) Les outils communs dans un objectif de continuité de l'accompagnement

Ces outils sont:

- Le projet d'accompagnement individualisé PAI
- La coordination et le suivi du projet
- Le compte rendu des entretiens, les notes, les rapports
- Le planning des professionnels,
- Les plannings activités semaine, week end, conduites)
- Les outils de communication (cahier de liaison, messagerie, internet, logiciel métier Sil'Age)

3) Le Logiciel métier Sil'Age

Depuis 2017, l'ensemble des services de l'AGSS (hébergement et milieu ouvert) utilisent le logiciel Sil'Age comme support du dossier de l'usager. Pour la MECS c'est une pratique totalement nouvelle car jusque-là aucun support concernant le suivi de l'enfant n'était dématérialisé.

L'ensemble des professionnels a été formé au logiciel. Après une période d'adaptation pour permettre à chacun de s'approprier l'outil, la MECS travaille aujourd'hui à partir d'un dossier dématérialisé. Les communications entre les différents services de la MECS sont ainsi facilitées et plus fluides. La continuité du suivi de l'enfant est préservée. Les personnes d'astreinte peuvent via Sil'Age nomade consulter le dossier de l'enfant sans se déplacer sur site.

Aujourd'hui, cet outil dont l'appropriation a été accompagnée est très bien intégrée à la pratique des professionnels.



4) Les temps de réunion

Une dynamique d'équipe c'est aussi la répartition des tâches, la coordination, la mise en débat des pratiques. A travers notre mission nous nous devons d'avoir un dispositif de soutien à la pratique (réunions, écrits, formations, analyse des pratiques) qui favorise la parole, la réflexion, la régulation.

En ce sens, les temps de réunions jouent un rôle important dans la mise en synergie des pratiques. Ces réunions sous des formes et objets différents mais complémentaires.

Des réunions pédagogiques

- Réunion hebdomadaire par groupe: Travail sur la conduite de projet des enfants et organisation de leur prise en charge par le chef de service, le psychologue, les éducateurs et la Maîtresse de maison
- Réunion éducative animée par l'Adjointe de direction avec l'ensemble du personnel éducatif, les deux chefs de service, le psychologue toutes les six semaines. Il s'agit d'un temps d'échange sur les pratiques, les orientations, une instance de réflexion collective.
- Réunion autour du projet de l'enfant au moins une fois /an dans le cadre de temps de coordination formalisé et à chaque fois que le réajustement du projet de l'enfant le nécessite.
- Des réunions exceptionnelles peuvent aussi être programmées ponctuellement en équipe pluridisciplinaire autour de situation plus complexe.

Des réunions institutionnelles

- Réunions par corps de métiers 2 fois/an en présence du directeur et adjointe de direction pour permettre d'aborder les sujets et projets spécifiques
- Réunion Générale deux fois par an en présence du directeur, l'adjointe de direction, des chefs de service et l'ensemble du personnel de la Maison d'enfants.



C. LA MISE EN SYNERGIE DES COMPÉTENCES

Les actions de formations sont de deux ordres et posées annuellement :

Celles liées aux obligations d'un établissement hébergeant du public et de la gestion de ses services

- Formation incendie et exercices réguliers dans l'année
- SST (base pour les nouveaux professionnels et rappel pour les personnes déjà formées)
- HACCP (personnel de cuisine, encadrement, maitresse de maison, éducateurs). Un audit est réalisé en cuisine et est travaillé ensuite avec l'équipe restauration ; chaque année un point est effectué /nouvelle législation ainsi que des rappels sur les règles d'hygiènes indispensables.

Celles en lien aux besoins d'évolutions des compétences

Le plan de formation est interrogé chaque année et établi en fonction des orientations et besoins repérés :

- Formations qualifiantes (exemple surveillante de nuit)
- Appropriations d'outils pédagogiques (Sil'Age, Esoppe)
- Thématiques relevées par les professionnels (Autonomie, violences)
- Groupes d'analyse de pratique

6. LA DEMARCHE QUALITE

La démarche de l'évaluation et de la qualité

Objectif transversal du projet associatif, la promotion de la qualité de l'accompagnement intègre la réalisation des évaluations, la participation des personnes accompagnées, l'application des outils de la loi 2002-2 et la prise en compte des recommandations de l'ANESM.

Prise en compte de l'expression des enfants

Les temps collectifs

- Les réunions d'expression des jeunes s'organisent par groupe. La réunion hebdomadaire le lundi soir d'expression des enfants, permet tout d'abord de donner des informations sur les rendez-vous importants de la semaine à venir à chaque enfant, afin qu'il puisse réagir au besoin ou poser des questions. Un deuxième temps sert à faire le tour de chaque enfant pour recueillir ce qu'il a besoin de dire. Un travail de formalisation est effectué. L'objectif de cette formalisation est que les demandes puissent être reprises en réunion staff et qu'un retour leur soit fait. Le processus est donc posé, il doit cependant être conforté dans sa mise en œuvre.

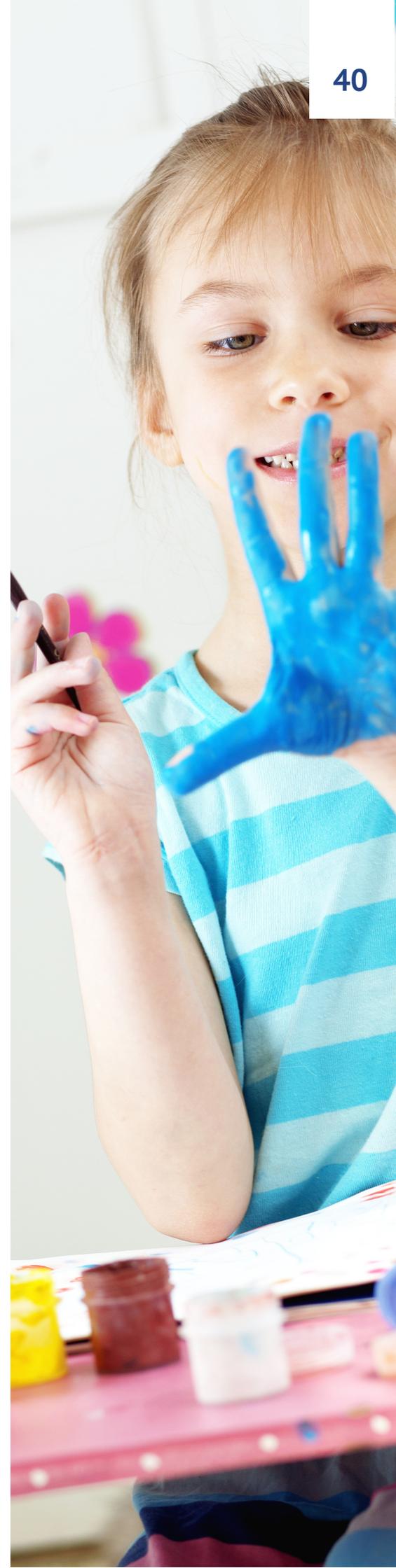
- Un Conseil des enfants se tient également trois fois par an et vise à recueillir les avis des jeunes sur le fonctionnement de l'établissement. Un délégué et une suppléante sont élues pour chaque groupe. Un compte rendu est réalisé et diffusé au niveau des groupes de vie.

Les enfants soulignent la possibilité d'exprimer librement leurs points de vue. Ils ont globalement le sentiment d'être entendus et pris en compte.

L'expression individuelle

- Chaque jeune bénéficie d'un accompagnement individualisé conformément à la loi. La Démarche Qualité a permis que ce travail d'élaboration de projet se fasse davantage avec le jeune dont les attentes sont exprimées et **identifiées** dans **leur projet d'accompagnement individualisé (PAI)** par le biais d'un emplacement prévu à cet effet (bulle).
- Des temps d'échanges avec le psychologue de l'établissement permettent également une écoute et une prise en compte de la parole de l'enfant et de ses besoins.
- Une boîte à idées dans l'espace administratif permet aux enfants d'y déposer leurs idées, remarques, souhaits ; ce courrier est relevé chaque semaine pour traitement. Cependant les modalités d'informations sur ces traitements sont à améliorer (mise en valeur des idées pour inciter les enfants à utiliser l'outil par exemple).

Les droits et la parole de l'enfant sont portés institutionnellement en interne et auprès des partenaires



L'expression des enfants lors des évaluations

L'évaluation externe précise que la prise en compte de l'expression des usagers est excellente puisqu'elle est retranscrite et identifiée comme telle dans le rapport d'évaluation.

L'expression des jeunes lors des moments clefs de la vie de l'établissement

Sur ces différents domaines, la maison d'enfants doit améliorer les modalités de participation des enfants. **L'expression des enfants ne peut être recueillie lors :**

- Actualisation du projet d'établissement
- Définition de nouvelles orientations
- Contexte spécifique (ex Crise sanitaire ...)

Prise en compte de l'expression des parents

Les parents peuvent s'exprimer au **quotidien** (appels téléphoniques) et lors des retours de visites. De plus, ils ont la possibilité de questionner le fonctionnement de la MECS lors des réunions de synthèse ou à l'accueil de l'enfant. Les échanges informels permettent d'aborder les questions de fonctionnement de l'établissement avec les familles. **Ils ont en effet le sentiment d'être entendus et pris en compte.**

Pour les **parents**, l'évaluation interne a permis **d'organiser le premier groupe d'expression collective**. 6 sont venus. Ils se sont montrés en demande d'autres formes de participation (parents délégués, parents correspondant...)

Lors de l'évaluation externe, les parents ont dit se sentir bien accueillis à Sainte Anne. La visite des locaux est importante à leurs yeux, car elle permet de mettre des « images » là où vit l'enfant et la jeune. **« Les foyers ont une mauvaise image... la violence est importante. A Sainte Anne, c'est agréable ».**

Les évaluations internes et externes

Un travail collectif, pluridisciplinaire et participatif relatif l'évaluation interne a permis le renforcement d'une culture de la qualité (dont l'appropriation était déjà bien ancrée avec notamment l'élaboration d'un manuel Qualité en 2008) et du questionnement des équipes.

Quatre groupes ont été mis en place réunissant Maîtresses de maison, Surveillants de nuit, Travailleurs sociaux, Puéricultrice, Psychologue, Chef de Service, Adjointe de Direction et Directrice.

Les professionnels ont vite perçu l'intérêt des démarches d'évaluations qui contribuent à leur questionnement, aide à faire évoluer l'institution, son organisation et les pratiques professionnelles en replaçant au centre des réflexions les personnes accompagnées en tant que sujet.

L'évaluation externe est venue confirmer qu'une vision dynamique de la qualité est promue



Les évaluations internes et externes

Un travail collectif, pluridisciplinaire et participatif relatif l'évaluation interne a permis le renforcement d'une culture de la qualité (dont l'appropriation était déjà bien ancrée avec notamment l'élaboration d'un manuel *Qualité en 2008*) et du questionnement des équipes.

Quatre groupes ont été mis en place réunissant Maîtresses de maison, Surveillants de nuit, Travailleurs sociaux, Puéricultrice, Psychologue, Chef de Service, Adjointe de Direction et Directrice.

Les professionnels ont vite perçu l'intérêt des démarches d'évaluations qui contribuent à leur questionnement, aide à faire évoluer l'institution, son organisation et les pratiques professionnelles en replaçant au centre des réflexions les personnes accompagnées en tant que sujet.

L'évaluation externe est venue confirmer qu'une vision dynamique de la qualité est promue

En effet, l'évaluation a été effectuée en tenant compte de la mission de la MECS, des valeurs associatives et après avoir abordé la question du sens porté à la parentalité, la famille, la promotion de la citoyenneté, l'ouverture de liens sociaux vers l'autonomie.

Des questionnaires à destination des enfants et un autre à destination des parents ont été élaborés. Leur retour a été fait de façon lisible et explicite.

Un Copil a été créé.

La communication a été organisée par le biais des réunions d'équipes.

Pour l'évaluation externe un retour des résultats a été fait en réunissant en même temps professionnels, enfants et parents.

Les échanges ont été riches en termes de confirmation de points positifs ou de propositions d'actions d'amélioration

Un calendrier du plan d'actions a été établi pour organiser l'amélioration des actions.

Le référentiel utilisé est un référentiel élaboré par la Responsable Qualité sur la base des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM relatives

- À l'évaluation interne
- Aux attentes de la personne et le projet personnalisé
- À l'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement

L'application des outils de la loi 2002-2

Suite au plan d'actions élaboré dans le cadre de l'évaluation interne, les livrets d'accueil ont été actualisés et un livret davantage à destination des parents a été réalisé.

« Les règles de vie » existaient, elles ont été complétées par un règlement de fonctionnement concernant l'ensemble des groupes ».

Les projets d'accompagnement individualisé sont travaillés et formalisés avec le jeune. Il existe des marges de progression en ce qui concerne la place des parents dans le processus de construction de projet même si les parents ont le sentiment que le service a favorisé leur participation au projet et à la vie de l'enfant de façon concrète (santé, scolarité, transports, loisirs, vêtements...).



L'intégration des recommandations des bonnes pratiques de l'ANESM

Ce projet d'établissement a été élaboré conformément aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM relatives à « **l'élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service** » tant en ce qui concerne les thématiques à traiter, qu'en ce qui concerne l'organisation de la démarche.

Dans la mise en œuvre du projet d'établissement, nous nous appuyons notamment sur les recommandations suivantes :

- **Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements/services de la protection de l'enfance et/ou mettant en œuvre des mesures éducatives** en élaborant et mettant en œuvre des outils, des procédures et des protocoles relatifs à la santé ; en développant les partenariats et contacts nécessaires à la prise en charge de la santé des mineurs/jeunes majeurs, en prenant connaissance des éléments de santé du mineur/jeune majeur dès l'entretien d'admission
- **La Bienveillance** en personnalisant l'accueil et l'accompagnement, en respectant la singularité de chaque personne, en respectant l'entourage et les relations du jeune avec ses proches, en soutenant les professionnels dans leur démarche de bienveillance
- **Les attentes de la personne et le projet personnalisé** en réunissant les conditions pour l'expression des attentes, en utilisant l'expertise des personnes, en recueillant les informations utiles à l'accompagnement, en repérant les habitudes de vies des personnes, en élaborant un processus de construction, de mise en œuvre et d'évaluation de projets dans lequel la place des jeunes et de leurs parents est importante, identifiée et institutionnalisée.
- **L'exercice de l'autorité parentale dans le cadre du placement** en donnant toute leur place aux parents dans l'élaboration du projet de leur enfant, en entretenant une communication régulière avec eux, en les sollicitant et les impliquant dans la vie de leur enfant, en mettant en place des rencontres réunissant les parents et leurs enfants.
- **L'expression et la participation du mineur, de ses parents et du jeune majeur dans le champ de la protection de l'enfance** autant pour ce qui concerne le projet d'accompagnement individualisé que pour la participation à la vie quotidienne et au fonctionnement collectif.
- **L'évaluation interdisciplinaire de la situation du mineur, jeune majeur en cours de mesure** par l'existence d'une équipe pluri professionnelle, la mise en place d'instances permettant le croisement de regards, un travail interdisciplinaire, en associant les partenaires à l'évaluation, par la participation du mineur, de ses parents au processus d'évaluation interdisciplinaire.
- **L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation**
- **Conduites violentes dans les établissements accueillant des adolescents : prévention et réponses**
- **Elaboration, rédaction, animation du projet d'établissement ou de service**

Le présent projet d'établissement a été travaillé en lien avec ces recommandations tant en ce qui concerne sa méthodologie qu'en ce qui concerne le contenu. Les recommandations issues de des évaluations ont également été prises en compte

Les professionnels peuvent avoir accès à ces recommandations par internet. Toutefois un travail d'appropriation est également à mener avec les professionnels pour les mettre en lien avec l'action au quotidien et les aider à une prise de distance et une interrogation de leurs pratiques.

7. OBJECTIF D'ÉVOLUTION, DE PROGRESSION ET DE DÉVELOPPEMENT

A. FICHES ACTIONS AVEC INDICATEURS



AXE 1 - Personnalisation de l'accompagnement

Fiche 1 : Album de vie (fiche CPOM)

Fiche 2 : Préparer l'autonomie

Fiche 3 : Soigner le départ



AXE 2 – Santé

Fiche 1 : Parcours santé (fiche CPOM)



AXE 3 – Qualité de vie

Fiche 1 : Bien être au quotidien

Fiche 2 : Bien manger



AXE 4 – Liens familiaux

Fiche 1 : Soutenir la parentalité

Fiche 2 : Accueil fratrie mixte (fiche CPOM)



Axe1 PE Mecs :

Personnalisation de l'accompagnement

FICHE ACTION N°1
Album de vie (CPOM)

OBJECTIF	Garantir à travers un support la collecte de souvenirs de l'enfant accueilli à l'ASE
CONTEXTE/ENJEUX	<p>La Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance évoque la difficulté pour les enfants accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance de « se souvenir des moments vécus lors de leur accompagnement »¹.</p> <p>Si tous les enfants suivis par les services sociaux ont un dossier contenant de nombreux renseignements, ces recueils d'informations peuvent déposséder l'enfant de son histoire, de sa parole et de la manière dont lui met du sens à sa vie (RICOEUR, P.).</p> <p>Ce constat représente un paradoxe de l'action éducative avec l'enfant placé qui « vise son épanouissement et l'assujettit en même temps » (ABELS-EBER, C.).</p> <p>La démarche de consensus relative aux besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance² rappelle que « pour se construire une identité individuée et singulière, l'enfant doit pouvoir s'inscrire dans une filiation et dans une inscription des générations ». « Le besoin d'identité se traduit également à travers les possibilités d'appartenance et d'affiliation de l'enfant, à son groupe familial d'une part, à des groupes de pairs d'autre part ».</p> <p>Le Département du Nord connaît une situation atypique avec une proportion de mesures judiciaires en protection de l'enfance majoritaire (94,3% des situations pour 72,9% en France). Plus de 20 000 mineurs font l'objet d'une mesure judiciaire dont 10400 sont accueillis physiquement (55% le sont en Placement Familial).</p> <p>Parmi les jeunes de 18 ans confiés à l'ASE, 35% ont connu leur première mesure avant l'âge de 3 ans avec une durée d'accueil en moyenne de 7 ans quel que soit son âge lors du placement.</p> <p>Au regard de ces éléments, le Département du Nord souhaite promouvoir les droits des enfants et favoriser leur participation aux projets qui les concernent, notamment en développant le déploiement des albums de vie pour les enfants de 0-12 ans³.</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Initier ou continuer l'alimentation d'un outil qui permettra à l'enfant temporairement éloigné de sa famille de réunir et de conserver des souvenirs d'événements et/ou de personnes qui ont marquées cette période de vie.</p> <p>Si l'enfant est demandeur ou en questionnement sur son histoire, une approche à partir d'outils complémentaires à l'album de vie (ex. récit de vie) lui sera proposé.</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<p>A l'arrivée d'un enfant en MECS ou PFS, l'équipe mettra en place, lors de l'établissement du projet individualisé, un outil permettant à l'enfant de garder une trace des moments importants survenus durant son accueil.</p> <p>En fonction de l'âge de l'enfant, cet outil pourra être différents.</p> <p>Pour les plus jeunes enfants, il s'agira d'un support alimenté dans un premier temps par l'assistant familial ou les professionnels qui sera librement consultable par l'enfant.</p> <p>Pour les enfants plus âgés, l'outil sera librement alimenté par l'enfant et lui sera librement accessible. Le support pourra être informatique ou matériel.</p> <p>Lorsque le lieu de vie de l'enfant est en MECS, le service s'assurera de la préservation du support. En ce sens, la MECS conservera les outils dans l'Espace Marguerite dans un lieu sécurisé mais librement accessible par l'enfant à sa demande.</p>

¹ Stratégie Nationale de Prévention et Protection de l'Enfance 2020- 2022, Engagement 2, page 29.

² Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, rapport Martin-Blachais, p.61

	<p>Les professionnels ainsi que les enfants seront à l'origine du contenu des supports. Pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état des lieux sera réalisé afin de capitaliser sur les pratiques déjà existantes dans les territoires (album de vie, récit de vie, etc.) afin de procéder à un retour d'expérience, d'identifier les facteurs clés de la démarche. - des groupes de travail seront mis en place sur les territoires concernés (Roubaix, Douai, Cambrai et Valenciennes) associant les enfants et les professionnels. - Des formations au carnet « laisse ton empreinte » seront réalisées par les professionnels des services PFS et MECS afin de soutenir la démarche auprès des professionnels. <p>Une fois les outils définis, l'AGSS souhaite rechercher des mécénats afin d'éditer des supports, si possible personnalisables par les enfants.</p> <p>A partir de cet outil, si l'enfant soulève des questions en lien avec son histoire, la compréhension de son placement, de son parcours, etc. une approche complémentaire pourra lui être proposée par les services.</p> <p>Pour cela, un groupe de travail sera constitué dans un second temps par les professionnels afin de définir le contenu d'un outil retraçant plus précisément l'histoire de l'enfant (ex. identité, arbre généalogique, etc.).</p> <p>Ces deux outils seront intégrés dans les processus d'accompagnement (en lien avec la démarche qualité) afin de faire de la révision du projet personnalisé un moment clé permettant à l'enfant de revenir sur l'année écoulée, ses temps forts, ce qui a fait levier ou non pour lui et devenir ainsi un support facilitateur de son expression afin d'évoquer ce qu'il souhaiterait vivre ou définir comme orientation pour l'année à venir.</p>
DATE DE MISE EN ŒUVRE	<p>Phases du projet :</p> <p>2020</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Réaliser un état des lieux des enfants accueillis ayant ou non un album ou un support retraçant leur histoire 2/ Communiquer et sensibiliser les professionnels (dont AF) à la démarche 3/ Créer un groupe avec les enfants pour recueillir leurs attentes et souhaits 4/ Constituer un groupe de travail pour élaborer un support pour les tous petits 5/ Former des professionnels au récit de vie <p>2021</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Mise en place du ou des supports pensés avec les enfants 2/ Révision des processus internes PFS/MECS pour intégrer une étape liée à l'alimentation du support avec l'enfant et favoriser son expression en lien avec le projet d'accompagnement. 3/ Travail à mener sur les outils spécifiques afin d'aborder l'identité de l'enfant, son arbre généalogique, des photos du quotidien agrémentés de propos de l'enfant/adultes, dessins, etc.
BUDGET	Formation laisse ton empreinte : 5 500€
PARTENAIRES ASSOCIES	Référent ASE Recherche de partenariat, mécénat, etc. pour l'élaboration des supports Laisse ton empreinte Association Arlequin sur Douai
RESSOURCES MOBILISEES	Idées des enfants accueillis Professionnels formés à l'album de bien, récits de vie ou démarche sac à dos Professionnels des PFS/MECS Plan de formation
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Laisser la liberté à l'enfant d'investir ou non le support Garantir à l'enfant une protection de son support d'histoire de vie (physique ou informatique) Prévoir une communication et de sensibilisation à destination des parents sur l'outil

	Droit à l'image		
RESULTATS ATTENDUS	<p>Pour l'enfant :</p> <p>Chaque enfant accueilli dispose d'un outil réunissant ses souvenirs Création de support(s) Appropriation et alimentation par l'enfant du support Contribution active de l'enfant à sa construction identitaire à travers son histoire (confiance en soi, estime de</p> <p>Pour les professionnels :</p> <p>Montée en compétence sur le récit de vie Vision partagée et singulière de l'équipe de ce qui est important pour chaque enfant Outil support à la construction du projet individualisé de l'enfant</p>		
INDICATEURS (DE SUIVI ET DE RESULTAT)		<i>Résultats attendus</i>	
	Indicateur n°1	Part d'albums de vie réalisés par tranches d'âges en % (0-3 / 3-6 / 6-12 / +12)	
		0-3 ans	
		3-6 ans	
		6-12 ans	
		+12 ans	
	Indicateur n°2	Part d'enfants disposant d'un Album de vie en % (// au Nbre total d'enfants accueillis)	Que chaque jeune sortant de l'ASE dispose d'un album de vie permettant de retracer son histoire et son parcours institutionnel
	Indicateur n°3	Part d'enfants disposant d'un Album de vie actualisé en sortie d'ASE (en % // au Nbre total d'enfants accueillis)	Appropriation, alimentation et actualisation du support par l'enfant
	Indicateur n°4	Part d'enfants qui participent à l'élaboration de l'album de vie (en %)	Que l'enfant soit acteur, qu'il sache raconter son histoire de vie et comprenne le sens des décisions qui ont été prises pour lui
	Indicateur n°5	Part des parents qui participent à l'élaboration du document (en %)	Que les familles participent à la constitution de cet outil
Indicateur n°6	Liste des supports utilisés		
Indicateur n°7	Répartition par type de supports utilisés (en %)		
Indicateur n°8	Existence de Copies pour verser au dossier : Oui/Non		
Indicateur n°9	Si oui: Part de copies existante (en %)	Mise en place d'un archivage dématérialisé (numérique par exemple)	
PILOTAGE DU PROJET	Encadrement PFS/MECS		

PE MECS AXE 1
PERSONNALISATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT

FICHE ACTION N°2 : PRÉPARER L'AUTONOMIE

CONSTAT

La question de l'autonomie à la MECS est un sujet transverse à travers les 4 groupes d'enfants.

Les enfants vivent ensemble mais sont toutes à différents niveaux d'apprentissage et d'autonomie.

Les règles de vie collective viennent de fait impacter leur quotidien.

D'autre part l'approche de la majorité insécurise nombre d'enfants et questionne leur devenir.

Cela a pu se traduire à plusieurs reprises au Conseil des enfants, à l'entretien obligatoire des 17 ans organisé par le département et réalisé en DT.

De plus le retour d'expérience de jeunes filles ayant quitté la Maison d'Enfants nous font mesurer que l'approche de la Majorité peut être source d'angoisse. En effet, elles ont pu exprimer ne pas être suffisamment préparées à se prendre en charge seules quand elles quittent la MECS.

Il importe donc de s'arrêter sur la thématique.

OBJECTIFS

- Apporter une nouvelle dynamique dans le travail d'accompagnement sur cette question de l'autonomie.
- Sécuriser les jeunes dans la perspective de départ.
- Faire évoluer notre offre de service.

MISE EN OEUVRE

- Partir des règles de vie afin de réinterroger le «vivre ensemble» à la MECS.
- S'appuyer sur le projet autonomie rédigé par le groupe Carpe diem afin de décliner l'opérationnalité.
- Optimiser l'utilisation de l'appartement.
- Faire participer de manière active les jeunes aux décisions qui les concernent (conseil des enfants) dans une démarche de citoyenneté.
- Identifier le réseau partenarial local sur lequel s'appuyer de manière complémentaire.

PILOTAGE

Adjointe de Direction

ECHÉANCIER

2022-2026

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Seront définis dans le cadre des groupes de travail sur la mise en œuvre prévus en 2022



PE MECS AXE 1
PERSONNALISATION DE
L'ACCOMPAGNEMENT

FICHE ACTION NO 3 : SOIGNER LE DEPART

CONSTAT

Tout comme l'accueil à l'arrivée de l'enfant, son départ est un moment fort qui parfois n'est pas suffisamment anticipé et préparé.

Plusieurs formes de départ existent (retour en famille, réorientation, majorité, départ précipité, fugue sans retour...)

Il y a aussi le départ d'un groupe vers un autre groupe qui peut insécuriser s'il n'est pas suffisamment préparé, accompagné.

Il importe donc de s'arrêter sur cette question et d'en interroger un process au même titre que celui qui pose la démarche d'accueil.

OBJECTIFS

- Soigner le départ de l'enfant quel qu'en soit le motif en renforçant la qualité de prise en charge autour de ce moment important dans sa vie.
- S'assurer de la continuité de parcours pour l'enfant.

MISE EN OEUVRE

- Etablir des rituels, formaliser des moments pour passer le relais, faire le lien.
- Mettre en place un entretien individuel avec la jeune avant son départ.
- Etre garant de la remise de l'album de vie.
- Bien identifier les relais incontournables.
- Interroger la place des pairs (autres enfants) et figures d'attachements dans le process.

PILOTAGE

Adjointe de Direction

ECHÉANCIER

2022-2026

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Seront définis dans le cadre des groupes de travail sur la mise en œuvre prévus en 2022



OBJECTIF	Assurer la continuité du parcours santé du jeune, et en consolider le contenu
CONTEXTE/ENJEUX	<p>L'accès à la santé constitue un droit fondamental pour toute personne. La réponse aux besoins fondamentaux, dont la santé, est une exigence portée par la loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant.</p> <p>Dans une logique de continuité de parcours, la prise en compte de la dimension santé dans sa globalité apparaît aujourd'hui prioritaire dans la construction de l'accompagnement socio-éducatif de l'enfant protégé.</p> <p>Par ailleurs, il existe une forte prévalence du handicap dans la population des jeunes de l'ASE quelquefois multipliée par 10 au regard de la population générale (cf. Rapport du défenseur des droits de 2015 et rapport IGAS « Handicap et protection de l'enfance » de 2017).</p> <p>En conséquence, l'engagement des acteurs dans la démarche « Une réponse accompagnée pour tous (RAPT) » est portée en particulier par les MDPH, les conseils départementaux, les agences régionales de santé les représentants de l'Education Nationale. La conduite de la démarche impulse de nouvelles façons de travailler entre acteurs institutionnels mais surtout avec les personnes en situation de handicap et leur entourage. Dans ce contexte, des réunions spécifiques sont alors organisées et dénommées « Groupe Opérationnel de Synthèse : GOS ». Les GOS sont réunis à l'initiative des Directions Territoriales et de la MDPH, ils constituent - au même titre que les comités de pilotage de la démarche RATP - un outil de lutte contre les ruptures s'ils impliquent un grand nombre d'acteurs. La participation des associations aux GOS doit donc être rendue obligatoire.</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Le projet consiste à</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger un volet santé au sein du projet d'établissement ou de service incluant une dimension d'éducation et de promotion de la santé : projet de prévention (alimentation, vie affective et sexuelle, addiction...), détermination du sens et du périmètre d'action des professionnels, notamment éducatifs, vis-à-vis de la santé des jeunes accompagnés, modalités particulières d'accompagnement envisagées pour les jeunes en difficultés psychologiques, modalités de partage des informations à caractère secret. 2. Elaborer et mettre en place des outils, des procédures et des protocoles nécessaires à la prise en charge de la santé du jeune et à son suivi. Chaque gestionnaire devra formaliser cet accompagnement et déterminer les modalités : modalités d'intervention de chacun des professionnels, fiches techniques d'appui, en vue notamment : <ul style="list-style-type: none"> - De la réalisation d'un bilan médico-psychologique pour chaque jeune à l'entrée en établissement ; - D'identifier et d'avoir un contact avec le médecin traitant référent ; - De définir les modalités de conduite du jeune chez les professionnels de santé ; - D'organiser la distribution des médicaments en institution suivant les dispositions légales et réglementaires applicables ; - D'organiser la diffusion des informations entre professionnels en lien avec la prise en charge médicale du jeune afin de garantir la prise en compte des préconisations médicales émises (dispense de sport, restrictions alimentaires, restriction concernant certaines activités...). 3. Anticiper et organiser la gestion des situations des épisodes de crise et/ ou d'urgence médicale. <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des procédures synthétiques, adaptées aux différents risques identifiés ; - Accompagner les professionnels pour leur appropriation ; - Identification des modalités de recours aux professionnels de santé : pédiatrie, psychiatrie, etc. ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer par anticipation, en lien avec le jeune et les parents, des modalités d'intervention, notamment en cas de crise liée à des troubles mentaux ou psychiques ; - Dispenser des formations aux 1ers secours. <p>4. Développer les partenariats nécessaires à la prise en charge de la santé des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les ressources médicales et médico-sociales du territoire ; - Organiser des rencontres avec les partenaires identifiés ; - Formaliser les coopérations par des conventions, protocoles, etc. ; - Impliquer les parents dans le parcours santé de leur enfant ; - Impliquer le jeune dans le suivi de son parcours santé (ex : dès 16 ans) ; - Faciliter le rôle et la place du référent ASE dans le suivi et la vérification ; - Développer les partenariats au préalable pour pouvoir assurer une bonne prise en charge des jeunes, prévenir la dégradation en situation complexe voire critique et éviter les difficultés de coopération pour les cas les plus difficiles ; - Participer à la demande aux Comités de pilotage de la démarche RATP ; - Contribuer au besoin à organiser des Groupes Opérationnels de Synthèse - avec participation obligatoire des associations - lorsqu'une situation complexe / critique est identifiée et qu'aucune solution n'a pu être trouvée. <p>5. Former les professionnels à la prise en compte de la santé et les soutenir dans leurs pratiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la santé (ex : hygiène bucco-dentaire, éducation alimentaire, information en lien avec les services de soins existants, spécificité des besoins de l'enfant...); - Comportements problèmes (ex : troubles de l'attachement...). Les « comportements-problèmes » s'appliquent à des manifestations dont la sévérité, l'intensité et la répétition sont telles que ces comportements génèrent des gênes très importantes pour la personne elle-même et pour autrui, de nature à bouleverser durablement sa vie quotidienne et celle de son entourage ; - Santé mentale (ex : troubles post traumatiques, coordination des parcours de soins...). La santé mentale englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles (selon l'OMS) ; - Inclure dans le projet d'établissement une réflexion concernant les professionnels éducatifs sur le sujet de la santé des jeunes (travailler sur la posture du personnel éducatif sur cette thématique : rôle primordial dans les observations, implication dans la promotion de la santé à travers la quotidienneté) ; - Définir un outil /une modalité de recensement des observations, en lien avec la santé, faites par les professionnels éducatifs, de manière à en conserver la trace dans le dossier du jeune. <p>6. Parcours de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant : organiser le recueil des besoins liés à la santé du jeune, en amont de l'admission sur la base des éléments transmis par le référent ASE, informer le jeune et ses parents sur les droits liés à la santé et l'organisation mise en place au sein de l'établissement ; - Pendant : compléter la connaissance des éléments de santé au moment de l'admission, faciliter l'accès à des bilans médicaux et psychologiques et à des dépistages, repérer les signes révélateurs de troubles du développement ou de souffrance psychique, intégrer la santé dans le projet personnalisé en cohérence avec le projet pour l'enfant, accompagner le jeune dans l'accès aux droits contribuant à sa santé et l'impliquer ainsi que ses parents dans sa prise en charge, organiser des actions de prévention et d'éducation à la santé, compléter au fil des rendez-vous les dossiers médicaux partagés des jeunes ; - Après : organiser les relais pour la continuité du projet personnalisé de santé.
--	---

MODALITES DE MISE EN CEUVRE	Formalisation et écriture des modalités et protocoles nécessaires en lien avec les services départementaux. Participation des associations aux rencontres partenariales spécifiques et groupes de travail ad hoc (ex : GOS).
PARTENAIRES ASSOCIES	Services départementaux de santé (services de PMI, SPS, EPICEA), CPAM, Pôles enfances familles des DT, référents ASE, MDPH, établissements de santé, professionnels de santé libéraux établissements et services médico-sociaux, familles.
RESULTATS ATTENDUS	Mise en place et application des différents protocoles relatifs à la prise en charge de la santé de l'enfant. Mise en place de protocoles pour la gestion interne et les coopérations avec les services départementaux ainsi que des conventions avec les partenaires extérieurs (psy, médico-social, soins...) Participation des associations aux GOS (cible : taux de participation de 100%).
PILOTAGE DU PROJET	Conseil Départemental du Nord : DEFJ + DTPAS + MDPH
RESSOURCES MOBILISEES	Ressources existantes en interne et auprès des partenaires Transversalité entre services départementaux et services de la MDPH Les familles Le jeune concerné Les référents ASE
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Nécessité d'harmonisation des modalités et protocoles au niveau des territoires. Volumétrie des réunions : le dispositif RAPT et la constitution de GOS doivent être des solutions de dernier recours intervenant lorsque l'ensemble des modalités intermédiaires ont été étudiées.
INDICATEURS D'EVALUATION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre et part des jeunes accueillis ayant bénéficié à leur arrivée en établissement d'une transmission de dossier médical de la part de leur référent ASE 2. Nombre et part des jeunes accueillis ayant bénéficié à leur arrivée d'un bilan médico-psychologique ; 3. Nombre et part des projets d'établissement et de service intégrant un volet santé ; 4. Existence de procédures, outils et protocoles de prise en charge 5. Part des jeunes disposant d'un médecin traitant identifié à l'entrée / à la sortie 6. Part des jeunes disposant d'un dossier médical partagé à l'entrée / à la sortie 7. Nombre et part de PPE contenant un volet santé au 31-12/N 8. Nombre et part de familles impliquées dans le suivi santé de leur enfant 9. Nombre d'actions de prévention et d'éducation à la santé menées au cours de l'année 10. Part des jeunes âgés de plus de 16 ans ayant effectué eux-mêmes leur suivi médical 11. Part des jeunes disposant à leur majorité d'une couverture maladie complète active 12. Part des professionnels ayant été formés à la prévention et à la santé 13. Taux de participation des agents aux formations, en particulier celles relatives aux recommandations de bonnes pratiques HAS relatives aux « comportements problème » 14. Taux de participation aux GOS auxquels les associations sont invitées (cible : 100%) 15. Nombre d'enfants en situation de handicap accompagnés (avec reconnaissance CDAPH)

FICHE ACTION N°1 : BIEN ETRE AU QUOTIDIEN

CONSTAT

La vie en collectivité bouscule le rythme des enfants et n'est pas toujours en adéquation avec leurs besoins individuels.

L'organisation quotidienne, les conduites liées à l'implantation géographique amènent une certaine fatigabilité et du stress pour les enfants.

Le bruit constaté à différents moments du quotidien impacte la qualité de vie et le bien-être des enfants.

Le moment du coucher ainsi que la nuit sont des périodes sources d'angoisse et d'insécurité qui est renforcé par l'accueil en collectivité.

Ces constats sont mesurés tant par les professionnels et traduits par les enfants dans leur comportement ; ils sont aussi fréquemment exprimés dans le cadre du Conseil des enfants.

OBJECTIFS

- Renforcer la qualité de la prise en charge à la Mecs dans une approche de bientraitance.
- Améliorer le bien-être de chaque enfant accueilli.
- Repenser l'organisation au quotidien en l'adaptant aux besoins et l'âge des enfants.

MISE EN OEUVRE

- Réinterroger l'organisation dans les différents moments du quotidien (réveil, journée, coucher et nuit) afin d'améliorer de manière concrète le bien-être des enfants.
- Identifier les actions individuelles et collectives existantes à maintenir ou à développer.
- Penser, décliner des actions, des moments forts tout au long de l'année qui permettent d'ancrer des rituels, des souvenirs.
- Poser des espaces individuels ressourçant pour chaque enfant (pour chaque enfant 1 espace identifié, pensé avec lui)

PILOTAGE

Adjointe de Direction

ECHÉANCIER

2022-2026

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Seront définis dans le cadre des groupes de travail sur la mise en œuvre prévus en 2022



FICHE ACTION N°2 : BIEN MANGER

CONSTAT

Les enfants arrivent à la Maison d'enfants avec des habitudes alimentaires ancrées et il faut du temps pour les initier à une hygiène alimentaire plus équilibrée.

Lors du Conseil des Enfants les filles expriment l'envie de pouvoir participer à l'élaboration des menus et des repas.

Les parents souhaitent eux-aussi être rassurés sur l'alimentation donnée à leurs enfants (régime spécifique lié à la santé ou à la religion).

L'approche collective peut amener du gâchis alimentaire (plats non terminés, règles HACCP).

OBJECTIFS

- Permettre aux enfants de se sentir « comme à la maison ».
- Développer leurs goûts culinaires et recueillir leur avis.
- Pour les plus grandes préparer l'autonomie / confection des repas.

MISE EN OEUVRE

- Repartir du projet rédigé par le Chef de cuisine
- Associer les enfants à l'élaboration des menus ainsi que l'infirmière.
- Participation du Chef de cuisine au Conseil des Enfants.
- Créer des moments forts (semaine du goût, concours...)
- Permettre de développer des compétences pour certaines filles et élaborer un projet professionnel en cuisine.
- Créer un protocole pour sensibiliser au gâchis alimentaire.
- Remettre en œuvre les ateliers cuisine.
- Poursuivre le recueil des questionnaires de satisfaction.

PILOTAGE

Adjointe de Direction

ECHÉANCIER

2022-2026

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Seront définis dans le cadre des groupes de travail sur la mise en œuvre prévus en 2022



PE MECS AXE 4 LIENS FAMILIAUX

FIGE ACTION N° 1 : SOUTENIR LA PARENTALITE ET LES LIENS FRATRIE

CONSTAT

Le comportement des enfants et leur évolution sont conditionnés à l'implication et l'engagement de leurs parents durant le placement.

La durée de placement peut progressivement déliter les liens parents/enfants s'ils ne sont pas suffisamment travaillés.

Les enfants confirment dans le cadre du conseil des enfants l'importance pour eux de vérifier qu'ils ont une place auprès de leurs parents et qu'ils existent à leurs yeux.

Les parents lors du conseil des parents confirment la volonté d'être associés tant dans les décisions, les démarches que le partage d'activités et de temps forts.

Le projet d'Etablissement pose le principe de la Co-Education mais l'organisation ne la facilite pas forcément toujours. Il nous faut donc y être attentif.

Les liens fraternels peuvent aussi être touchés lors du placement soit parce qu'un ou des enfants sont restés au domicile familial ou confiés dans d'autres lieux d'accueil.

Il faut là aussi être attentif au maintien de ces liens fratrie voir les favoriser.

OBJECTIFS

- Améliorer, tisser ou retisser les liens parents-enfants pour favoriser le bien-être des enfants accueillis.
- Aider le parent à garder sa place dans les décisions à prendre pour l'enfant et dans les actes de la vie quotidienne.
- Valoriser les compétences parentales, leur savoir-faire spécifique.
- Préserver et accompagner les liens de fratrie.

MISE EN OEUVRE

- Identifier les différents temps possibles de travail dans le cadre de la Co- Education.
- Formaliser dans le cadre du PAI les objectifs d'accompagnement à la parentalité.
- Impliquer les parents dans les temps forts organisés par la MECS.
- Mettre en place des mini-séjours parents-enfants mettent les professionnels dans une posture de « faire avec ».
- Mettre en place des ateliers parents-enfants avec comme support l'élaboration et le partage d'un repas. (ou autre fonction des compétences parentales).
- Poursuivre l'animation du Conseil des parents en redéfinissant sa fréquence et ses modalités.
- Poser les modalités d'un partage de cet axe de travail autour de la Parentalité avec le référent ASE.
- Accueillir et accompagner le lien fratrie à la MECS, en transfert, lors de moments forts.

PILOTAGE

Adjointe de Direction

ECHÉANCIER

2022-2026

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Seront définis dans le cadre des groupes de travail sur la mise en œuvre prévus en 2022



AXE 4/LIENS FAMILIAUX

FICHE ACTION no 2
Accueil de fratrie mixte

OBJECTIF	Accompagner des frères et sœurs dont la situation familiale nécessite un placement provisoire
CONTEXTE/ENJEUX	<p>Feuille de route de la Politique Nationale de la Protection de l'enfance : L'article 1 de la loi du 14 mars 2016 définit la Protection de l'enfant comme le fait de garantir la satisfaction des besoins fondamentaux de l'enfant. Ces derniers, définis par la démarche de consensus de février 2017¹ pose la satisfaction du méta besoin de sécurité comme le préalable nécessaire à la satisfaction des aux besoins de l'enfant :</p> <p>« (...) considérant que la satisfaction du besoin de sécurité physique et affective conditionne la satisfaction des autres besoins, nous postulons que le méta-besoin des besoins fondamentaux universels de l'enfant en protection de l'enfance est le besoin de sécurité, besoin nécessaire tout au long de la vie. C'est donc à l'aune de ce besoin de sécurité, que nous nous attacherons dans ce rapport à soutenir la garantie de sa satisfaction dans tous les contextes de vie de l'enfant, dans son milieu familial, au décours de mesures de protection, comme dans les lieux de suppléance de prises en charge</p> <p>L'un des enjeux pour les services de protection de l'enfance est donc de penser les parcours en cherchant la meilleure satisfaction des besoins de l'enfant dès lors qu'un éloignement est nécessaire.</p> <p>En ce sens, l'article 371-5 du code civil dispose que « l'enfant ne doit pas être séparé de ses frères et sœurs, sauf si cela n'est pas possible ou si son intérêt commande une autre solution. S'il y a lieu, le juge statue sur les relations personnelles entre les frères et sœurs ». ce dispositif étant complété par les dispositions de l'article 375-7 du Code civil : « le lieu d'accueil de l'enfant doit être recherché dans l'intérêt de celui-ci et afin de faciliter l'exercice du droit de visite et d'hébergement par le ou les parents et le maintien de ses liens avec ses frères et sœurs en application de l'article 371-5. »</p> <p><u>Orientations du Conseil Départemental :</u> A travers le <i>schéma départemental des solidarités humaines</i>, le Département décline les modalités à travers lesquelles il souhaite « personnaliser l'intervention et faciliter les logiques de parcours » (Axe 4 du schéma) notamment pour en favoriser la continuité et éviter les ruptures pour sécuriser les trajectoires de vie.</p> <p><u>Diagnostic territorial du Valenciennois² :</u> La part des enfants de moins de trois ans accueillis est plus importante qu'au niveau départemental (7,5% vs 6,9% en 2014) et ainsi que la durée du placement le reste plus longtemps (plus de 7 ans). Les enfants de moins de 6 ans suivis en AEMO sont également plus jeunes sur le Valenciennois que sur le reste du département (24% vs 21% en 2014) Présence d'un village SOS de 55 places.</p> <p>La MECS Ste Anne accueille des filles âgées de 4 à 18 ans sans pouvoir répondre aux</p>

¹ Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, Rapport remis par le Dr Martin-Blachais, février 2017

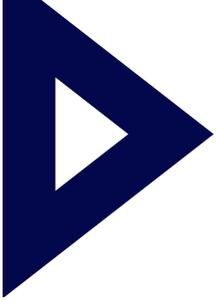
² Portrait du Valenciennois au regard de la protection de l'enfance. Pour un diagnostic partagé au service de parcours accompagnés. Sept 2015.

	<p>demandes d'accueils de fratries dès lors qu'elles sont mixtes. Par conséquent, à la séparation parentale peut s'ajouter la séparation au sein de la fratrie avec des conditions d'accueils qui peuvent rendre complexes le maintien des liens entre les frères et sœurs (distance géographiques entre les lieux d'accueils, etc.).</p> <p>Pour les enfants les plus jeunes, les ruptures, aussi courtes soient elles, fragilisent le développement de l'enfant (en réponse à son besoin de sécurité, à ses besoins affectifs et relationnels)³. Les liens fraternels constituent une ressource pour l'enfant, des repères, dont le maintien peut permettre de vivre dans de meilleures conditions éloignement des parents.</p>
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Modifier l'utilisation d'une des chambres de la MECS Ste Anne pour l'accueil de fratries mixtes dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un accueil évaluation, - ou de situations d'urgences <p>Public concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - situation de premier accueil d'une fratrie, - fratrie mixte de 3 enfants maximum (accueil de garçons en bas âge(s) (allant de 3 à 6 ans)), - fratrie comportant au moins une fille pour être en conformité avec l'habilitation de la MECS <p>Le projet vise à éviter la double séparation (parentale et fratrie) aujourd'hui vécue en cas d'accueil à la MECS Ste Anne du fait d'une habilitation strictement limitée à l'accueil de jeunes filles âgées de 4 à 18 ans.</p> <p>Dans le cadre d'une OPP, l'accueil a pour objectif de maintenir les enfants ensemble jusqu'à l'audience qui déterminera dans les 3 à 6 mois leur orientation (retour à domicile ou placement).</p> <p>L'accueil temporaire de ces fratries permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'éviter la rupture des liens entre la fratrie dans l'attente du retour à domicile ou d'un placement, - dans ce dernier cas, <i>en qualité de référent de parcours</i>, la MECS cherchera un lieu d'accueil des enfants dont le projet principal demeure de les maintenir dans un même lieu d'hébergement. <p>A défaut, la MECS cherchera des lieux de proximités permettant la régularité des liens.</p>
MODALITES DE MISE EN ŒUVRE	<p>Les modalités de mises en œuvre du projet suivent le processus décrit ci-après :</p> <p>1/ Sollicitation de la MECS Ste Anne pour mise en œuvre d'un projet accueil fratrie mixte dans le cadre d'une OPP</p> <p>2/Référence de la situation (doublement référence Hébergement – référence Milieu ouvert) Pour la MECS, désignation d'un référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet fratrie (transversal dans sa mise en œuvre à l'ensemble de l'équipe) - par enfant pour accompagner le projet individuel de chacun d'entre eux.

³ Démarche de consensus sur les besoins fondamentaux (p. 13). Rapport remis par le Dr Martin-Blachais, février 2017

	<p>Pour l'AEMO : un référent est nommé pour le soutien à la famille.</p> <p>Lieu d'accueil :</p> <p>A partir des éléments communiqués par les services du département pour l'accueil des enfants, deux options pourront être envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil direct au sein de la MECS Ste Anne, - si besoin (situation fortement anxiogène pour les enfants ; séparation suite à violences ou crime intrafamilial par ex), pour la première nuit et afin de sécuriser les enfants avant d'arriver au sein du lieu d'hébergement collectif, les enfants pourront être accueillis dans l'appartement de Marly (appartement loué par l'association pour travailler avec les jeunes sur leur autonomie et perspective de majorité). <p>Ce lieu sera dédié pendant l'accueil, aux rencontres fraternelles s'ils viennent par la suite à être séparés et si la situation le permet aux rencontres parents enfants.</p> <p><u>Organisation des temps d'évaluations :</u></p> <p>Les temps d'évaluation interdisciplinaires associeront les professionnels de la MECS et du milieu ouvert (TS, EJE, Psychologues, Maitresses de maisons, TISF) afin de mutualiser les compétences et d'affiner l'évaluation</p> <p>Support d'évaluation : référentiel ESOPPE ONPE CREA IARA.</p> <p>L'ensemble des professionnels de l'AGSS étant formés au référentiel ESOPPE, les axes d'évaluation concerneront l'ensemble des domaines du référentiel (contexte socio-économique et culturel de l'enfant, la santé de l'enfant) dont la sensibilité parentale (au sens des théories fondées sur l'attachement).</p> <p>A travers la trilogie des perceptions (enfant- famille- professionnels) sur la situation, les temps d'évaluation permettront de mettre en synergie les observations/ évaluations et la caractérisation du danger au regard des besoins de l'enfant et de la capacité des parents à se saisir du soutien qui leur est proposé par les équipes de milieu ouvert.</p> <p>Dans ce contexte, l'AGSS reste en lien direct avec le RTASE du secteur d'habitation de la famille soit pour accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le retour des enfants au domicile si la perspective peut être envisagée à court terme, - la réorientation des enfants visant à satisfaire un meilleur développement de l'enfant du fait d'une mobilisation insuffisante de la sensibilité parentale. <p>Dans une logique de continuité et de sécurisation des parcours, l'AGSS se propose de rester référent du parcours des enfants.</p> <p>En cas de retour dans la famille, le référent Milieu Ouvert pourrait poursuivre la démarche de soutien dans le cadre d'une IEAD pour accompagner le retour.</p> <p><u>Les outils supports à l'action :</u></p> <p>Référentiel ESOPPE Conférences familiales, Temps forts Fratrie, Parents Fratrie, Parents à partir de temps partagés AVEC la famille (chez elle, à l'appartement de Marly ou dans tout lieu de l'environnement familial susceptible de soutenir le projet de la famille pendant et après le placement) Processus et outils 2002 en lien au projet d'établissement</p>
PARTENAIRES ASSOCIES	PEFJ (ASE) JE PFS de l'AGSS
RESULTATS ATTENDUS	Apporter une réponse aux situations d'urgence pour des fratries Maintenir les liens au sein de la fratrie et éviter les ruptures Sécuriser les parcours ou la réorientation des enfants
PILOTAGE DU PROJET	MECS Ste Anne et PEFJ Valenciennes (lien direct avec le PEFJ ; RTASE dans le cadre de l'expérimentation du référent de parcours)

RESSOURCES MOBILISEES	Compétences croisées Hébergement et Milieu ouvert AGSS Equipe pluridisciplinaire PMI et/ou EJE Conventionnement interne TISF		
POINTS DE VIGILANCE EVENTUELS	Etat des journées de la MECS au moment de l'accueil (risque de dépassement car inexistence de liste d'attente) Nécessité de dérogation à l'habilitation		
INDICATEURS D'EVALUATION			<i>Résultats attendus</i>
	Indicateur n°1	Nbre de fratries mixtes accueillies	Une réponse aux situations d'urgence pour les fratries
	Indicateur n°2	Nbre d'enfants accueillis	
	Indicateur n°3	Ages des enfants accueillis	
	Indicateur n°4	Nbre de situations avec retour à domicile	
	Indicateur n°5	Nbre de situations avec placement en un lieu unique pour la fratrie	Maintien des liens au sein de la fratrie



ANNEXES



AGSS		PROCESSUS ACCUEIL MECS Sainte Anne					PRAD V2: du 06/2020						
R : Responsable P : Participe													
Adjoint de direction	Chef de service	Coordinateur de projet	Equipe pluridisciplinaire	Reseau	Referent sociaux AP	Données d'entrée	Synoptique du Processus	Données de sortie	Clients	Doc Réf	Commentaires	Mesure et surveillance	Indicateurs
R	R					<p>Demande</p> <p>Recueil de la demande émanant des référents sociaux ou AEMO</p> <p>L'INSCRIPTION</p> <p>Recueil de la demande émanant des référents sociaux ou AEMO</p>	<p>Enregistrement dans siége des demandes d'accueil et intégration dans le logiciel du document de demande d'accueil</p>	<p>Description sur SUIVAGE que la demande soit recevable ou non (outil servant également pour les statistiques annuels).</p>					
R	R					<p>Analyse et investigation complémentaire</p> <p>Compréhension de la situation</p> <ul style="list-style-type: none"> Y a-t-il des places ? ET La demande correspond-elle au projet d'établissement ? <p>Si oui</p>	<p>La demande est recevable s'il y a adéquation avec les critères de sexe, d'âge, de profil scolaire, sans trouble ou handicap important en référence au Projet d'établissement</p> <p>Si les éléments de rapport ne permettent pas une évaluation suffisante, un contact est pris systématiquement avec le référent ASE avant la première rencontre.</p> <p>L'évaluation doit permettre de définir le premier lieu d'accueil de l'enfant en correspondance avec ses besoins. Cette évaluation pourra être ajustée en fonction de nouveaux éléments recueillis.</p>	<p>S'il n'y a pas de place, la demande est mise en attente et si une concertation s'impose elle se réalise entre les responsables de l'établissement dans les cas de situations difficiles voir complexes.</p> <p>Une suite est donnée à toute demande après partage en équipe d'encadrement.</p>					
						<p>Procédure PRE-ACCUEIL</p> <p>Première prise de contact.</p> <p>Présentation de l'établissement et de son fonctionnement.</p> <p>Echange pour faire connaissance.</p> <p>Faire visiter les locaux.</p> <p>Remettre le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement.</p> <p>Invitation à la lecture et proposition d'accompagnement à la compréhension si besoin.</p>	<p>Livret d'accueil</p> <p>Règlement de fonctionnement</p> <p>Accusé de réception des documents.</p>	<p>Un membre de l'encadrement remet le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement de l'établissement à la famille. précise aux parents et à l'enfant leurs droits et devoirs et fait une première présentation de ces documents.</p>					
						<p>Si poursuite de la procédure:</p> <p>Formalisation d'une date de pré-accueil. Une fiche médicale à compléter est remise au référent ou à la famille ainsi qu'une fiche de renseignement des habitudes de vie de l'enfant</p>	<p>Fiche médicale</p> <p>Fiche Recueil des habitudes de vie de l'enfant</p>	<p>En cas d'absence des parents lors du pré-accueil et de l'accueil, le livret d'accueil et le RDF leurs sont envoyés accompagnés d'un courrier type</p>					<p>Nombre de livrets/ dossiers</p>
						<p>Présentation de la situation à l'équipe éducative par le chef de service de manière à préparer cet accueil et définir le coordinateur de projet</p>	<p>Fiche médicale complétée</p> <p>Fiche Recueil des habitudes de vie de l'enfant</p> <p>Renseignement fiche de suivi et insertion de siége</p>	<p>Fiche Recueil des habitudes de vie de l'enfant à compléter sur plusieurs temps</p>					<p>Enquête de satisfaction</p>
						<p>Mise en oeuvre des temps de Pré-Accueil</p> <p>La fiche médicale complétée est réclamée.</p> <p>A l'issue de chaque temps d'accueil, les impressions de l'enfant et les observations des professionnels sont recueillies et font l'objet d'une note par l'unité de vie.</p>							
						<p>L'enfant est accompagné par un référent social ou la famille ou une assistante familiale.</p> <p>Un éducateur de l'unité de vie où elle sera accueillie est présent, si possible coordinateur de projet.</p>							

**PROCESSUS CONSTRUCTION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI, EVALUATION,
DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE /
MECS Sainte Anne**

AGSS

		V:valide R : Responsable P : Participe										
Adjoint de Direction	Coordinateur projet	Equipe pluridisciplinaire	Reseau	Fournisseur données	Données d'entrée	Synoptique du Processus	Données de sortie	Clients	Doc Réf	Commentaires	Mesure et surveillance	Indicateurs
V	R	P	P		USG	<p>Appréciation des besoins et attentes de l'enfant et de sa famille</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretiens formels Echanges avec l'enfant, la famille, les collègues, éventuellement d'autres partenaires Etablir un état des lieux des besoins et attentes pour chaque prestation assurée par l'établissement 	<p>Fiche de suivi renseigné</p> <p>Projet individualisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Permet d'orchestrer la mise en œuvre effective des prestations définies dans le contrat, donc apporte des réponses précises : <ul style="list-style-type: none"> Objectifs Actions Qui fait quoi 				<p>Les compétences mobilisables de l'enfant et de sa famille sont relevées les signaux de danger sont repérés</p>	Enquête de satisfaction
V	R	P	P			<p>Conduite de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> examen des besoins et attentes de la jeune et de ses parents afin d'y apporter des réponses opérationnelles Le coordinateur de projet prend note des propositions-réponses formulées par l'équipe (élaboration du projet dans les 6 mois) 	<p>Avenant au contrat de séjour.</p> <p>signé dans les 6 mois et dont le PAI est revu à chaque échéance</p>			<p>Le temps de présentation du PAI finalisé avec l'enfant a aussi pour objectif de s'assurer « qu'il s'y retrouve », d'échanger avec lui sur les objectifs et les actions à mettre en place.</p>	Enquête de satisfaction	
V	R	P	P			<p>Rédaction du projet d'accompagnement personnalisé</p> <p>Validation par le chef de service et transmission à l'Adjoint de Direction pour accord</p> <p>Présentation et Finalisation avec la jeune puis ses parents avant signature</p>	<p>Mise du document sur silage</p> <p>Rapport d'échéance</p>					Nombre de PAI remis dans les 6 mois/ nombre de contrat de séjour ou dossier?
R	R	P	P			<p>Mise en œuvre et suivi du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> S'assurer dans le temps de la mise en œuvre du projet Bilan et évaluation. 						

C'EST NOTRE HISTOIRE

La Maison d'Enfants Sainte Anne est située à Sebourg, village aux portes de l'Avesnois et de la Belgique, à dix kilomètres de Valenciennes.

En 1897, le Marquis de Sebourg fonde la Maison Ste Anne, à l'époque hospice géré par les religieuses de la Communauté du Sacré Cœur Boussu (Belgique).

Après la guerre 14-18, l'hospice est transformé en orphelinat au sein duquel est intégrée en 1951 une école privée qui accueillera dès 1952 des « cas sociaux ».

En 1956, deux associations distinctes sont créées l'une pour la gestion de l'école, l'autre pour la gestion de la maison d'enfants. A cette même époque, le Marquis de Sebourg fait donation des bâtiments à l'association « Maison Ste Anne » à la condition de continuer de s'occuper d'enfants nécessiteux. Bien qu'associative, la Maison Ste Anne reste gérée par les religieuses.

C'est en 1971 que la Maison Ste Anne est habilitée par la **DDASS au titre de l'article 375 du Code civil (enfance en danger)**.

Les religieuses quitteront la Maison Ste Anne en 1974. Une équipe laïque dirigée par Marguerite FLINOIS reprendra la direction de ce qui devient « la Maison d'enfants Ste Anne » qui accueille 45 enfants (agrément DDASS).

La direction de la Maison d'enfants et de l'école restera commune jusqu'en 1989 ce qui explique l'importance de la scolarité dans l'accompagnement des jeunes filles. **Cet axe fort est l'un des fondements du premier projet d'établissement** initié en 1999 par M. Hervé DEBUIRE (directeur à compter de 1997).

La modernisation des bâtiments et les modifications architecturales seront réalisées en 2006.



En **2012**, l'association Maison d'enfants Ste Anne est dissoute du fait d'une fusion-absorption par **l'AGSS de l'UDAF**. Riches d'un travail partenarial sur le territoire, les deux associations ont saisi les enjeux liés aux évolutions de contexte (regroupement d'association, contraintes réglementaires et budgétaires) et la perspective du départ en retraite du Directeur en place pour travailler à un rapprochement des deux associations

La rencontre entre l'AGSS de l'UDAF et la Maison Ste Anne est **forte de relations partenariales entretenues sur le territoire Valenciennois depuis plusieurs décennies**.

Les 2 associations se sont en effet trouvées dans leurs recherches de complémentarités concernant le travail à mener auprès des familles. Elles ont régulièrement initié et modelé des projets d'accueil soutenant les besoins des enfants et laissant toute sa place à la famille dans le respect de son rythme et de ses potentialités.

C'est donc sur la base de valeurs communes profondes d'écoute et de respect de :

- La place de la cellule familiale
- La reconnaissance des personnes dans leurs compétences
- Le besoin de développement et d'épanouissement de l'enfant, la recherche de son bien-être.
- L'importance de l'éducation, la santé, la scolarité, l'autonomie, pour aider l'enfant à grandir

Que l'AGSS de l'UDAF et la Maison Ste Anne se sont assez naturellement regroupées en 2012 pour mettre leurs compétences et la richesse de leurs histoires au service de l'accompagnement des enfants et de leurs familles

En 2019, le projet d'établissement fait l'objet d'un travail interne en vue de sa réactualisation et parallèlement à un travail relatif à la Démarche Qualité.

En 2020, le confinement a entraîné du retard dans la réécriture du projet.

En 2021, le projet est finalisé et sa communication réalisée.



Direction Générale
144, rue du Molinel
BP 32003
59011 LILLE Cedex



03.20.54.03.04



AGSS de l'UDAF